

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1269

29 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen European Residential Opportunities Fund	60867	Beobank Funds	60871
Afarsek	60867	Bertelsmann Digital Media Investment S.à r.l.	60869
AFP (Germany) III S.à r.l.	60873	BioPharma Secured Investments III	60871
AFP (Germany) IV S.à r.l.	60869	BioPharma Secured Investments II Sub	60870
AFP (Germany) S.à r.l.	60873	BNP Paribas L1	60901
Agilos S.A.	60866	Brand Ladenbau Sàrl	60872
AI Global Investments & CY S.C.A.	60866	Cheyne Social Property Impact LuxCo 1 S.à r.l.	60872
AI Global Investments GP S.à r.l.	60866	Cibio Europe	60873
AI Keyemde (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A.	60866	C.I.C.L. Société de Conseils S.A.	60872
Alpha Patrimoine Flagship Fund SICAV SIF	60873	Cidron Delfi S.à r.l.	60874
Antaeus Capital & Management S.A.	60868	CQLT SaarGummi Technologies Sàrl	60874
Apollo Feeder TH Sàrl	60868	Digital Tech Fund (GP)	60892
ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR	60868	DJE Invest	60866
A & T (Germany) S.à r.l.	60911	Entegris Taiwan S.à r.l.	60875
Au Confucius II s.à r.l.	60868	Lux-Provest	60868
Azinvest S.à r.l.	60872	Peif II Luxco One S.à r.l.	60905
Bairro Co-invest S.à r.l.	60869	Rockinvest S.A.	60912
Bartola S.A.	60870	Rosneft Techno S.A.	60912
Bartola S.A.	60870	Socfinaf S.A.	60907
Bean Holding S.à r.l.	60869	Socfinasia S.A.	60908
Beauty-Zone, S.à r.l.	60870	Société Financière des Caoutchoucs	60906
Becket S.A.	60869	Solar und Vakuum Technologie (SVT) A.G.	60911
Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	60871	Synergy Investments S.à r.l.	60909

DJE Invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DJE Invest modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

DJE Investment S.A.

Signature

Référence de publication: 2016077112/11.

(160041837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.690.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2016

Il résulte de l'AGE tenue ce 19 février 2016 que l'adresse du siège social est modifiée comme suit:

Transfert vers: AGILOS SA

283 Route d'Arlon

L- 8011 STRASSEN

AGILOS SA

Référence de publication: 2016069114/13.

(160032375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069115/10.

(160032265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069116/10.

(160032264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AI Keyemde (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069117/10.

(160032278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Aberdeen European Residential Opportunities Fund, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 205.551.

STATUTS*Extrait*

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 21 avril 2016 que la société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé - société en commandite spéciale Aberdeen European Residential Opportunities Fund (la «Société») a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est Aberdeen European Residential Opportunities Fund.

2. L'objet de la Société est le suivant:

« Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet et pour politique d'investissement la recherche d'un revenu courant et la préservation du capital par l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des actifs immobiliers ou des actifs liés à l'immobilier, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

4.2 Les objectifs et politiques d'investissement sont déterminés par l'Associé Commandité conformément à l'article 5.2. de ce contrat et sont détaillés dans le prospectus de la Société.

4.3 Plus généralement, la Société peut effectuer toute activité liée directement ou indirectement à son objet social, qu'elle juge utile et nécessaire à l'accomplissement de son objet social dans les limites autorisées par la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «loi AIFM»), par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ainsi que par toutes autres lois et règlements applicables.

4.4 La Société est considérée comme un fonds d'investissement alternatif en vertu de la loi AIFM.

3. La date de constitution de la Société est le 21 avril 2016, la Société est établie pour une durée limitée se terminant six ans après son closing final (tel que défini dans le prospectus de la Société) de la Société.

4. L'associé commandité de la Société est AEROF (Luxembourg) GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-205306.

5. Le siège social de la Société est situé au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est AEROF (Luxembourg) GP S.à r.l. (associé commandité et gérant).

7. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de AEROF (Luxembourg) GP S.à r.l., agissant par le biais de un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tel que désignés par AEROF (Luxembourg) GP S.à r.l. à sa seule discrétion ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux auront été expressément délégués par AEROF (Luxembourg) GP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aberdeen European Residential Opportunities Fund

Référence de publication: 2016096560/38.

(160067160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Afarsek, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.677.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société en date du 19 février 2016 de la Société que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 10 février 2016;

- Madame Caroline GOERGEN, née le 09 juin 1979 à Verviers (Belgique), et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 a été nommée en tant que gérant de classe B, avec effet au 10 février 2016 et pour une durée indéterminée:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069110/16.

(160032071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Lux-Provest, Fonds Commun de Placement.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016097196/8.

(160066712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Au Confucius II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24-28, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2016069136/12.

(160032469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Apollo Feeder TH Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.138.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

APOLLO FEEDER TH SARL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069127/14.

(160032445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 193.470.

Les statuts coordonnés au 03 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069128/11.

(160032560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Antaeus Capital & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 175.507.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2231 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069126/9.

(160032298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Bairro Co-invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 200.411.

Les statuts coordonnés au 1^{er} février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069140/10.

(160032548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Bean Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 199.679.

Les statuts coordonnés au 09 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069141/10.

(160032691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Bertelsmann Digital Media Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 10.088.

Die Koordinierten Statuten vom 27. Januar 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, der 22. Februar 2016.

Référence de publication: 2016069142/11.

(160032267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AFP (Germany) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 172.964.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AFP (Germany) IV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069112/14.

(160032572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Becket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 85.251.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2259 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069159/9.

(160032323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.534.

La soussignée Monique Brunetti, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, vous informe par la présente de sa démission en tant qu'administrateur de la société anonyme Bartola S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS Luxembourg B33534, avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Monique Brunetti.

Référence de publication: 2016069156/11.

(160032345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.534.

La soussignée Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, vous informe par la présente de sa démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société Bartola S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS Luxembourg: B33534, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Juria Consulting S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016069157/13.

(160032345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Beauty-Zone, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.301.

Les statuts coordonnés au 1^{er} février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069158/10.

(160032413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

BioPharma Secured Investments II Sub, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.961.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 29 Janvier 2016

1. Monsieur Davy Toussaint a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 21 octobre 2015.
2. Monsieur David Catala a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 29 janvier 2016.
3. Madame Lynch Roisin, administrateur de sociétés, née à Cork, Irlande, le 28 septembre 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une dure indéterminée avec effet au 29 janvier 2016.
4. Madame Baguilat Tolentino Myla, administrateur de sociétés, née à Kiangon Ifugao, Philippines, le 15 Juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 29 Janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.a r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016069145/20.

(160032434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

BioPharma Secured Investments III, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.552.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 29 Janvier 2016

1. Monsieur Davy Toussaint a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 21 octobre 2015.
2. Monsieur David Catala a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 29 janvier 2016.
3. Madame Lynch Roisin, administrateur de sociétés, née à Cork, Irlande, le 28 septembre 1984, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une dure indéterminée avec effet au 29 janvier 2016.
4. Madame Baguilat Tolentino Myla, administrateur de sociétés, née à Kiangon Ifugao, Philippines, le 15 Juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 29 Janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.a r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016069146/20.

(160032461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 36.421.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 février 2016.

- Le siège social est transféré au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Acceptation de la démission de Madame Tazia BENAMEUR, et de la société FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.
- Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs, à partir de ce jour, de:
- Madame Catherine ROUX-SEVELLE, née le 28/07/1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
 - Monsieur Adrien MANTIONE, né le 11/03/1986 à Hayange (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.
- Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.
- Acceptation de la nomination de la société BML EXPERTISES S.A., dont le siège est au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg, RCS B124333, comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.
- Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour la société

BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial «SPF»

Référence de publication: 2016069160/24.

(160032249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Beobank Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.081.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069161/10.

(160032297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Brand Ladenbau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 30, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 40.082.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2016069165/12.

(160032725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

C.I.C.L. Société de Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.771.

—
EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société C.I.C.L. Société de Conseils S.A. en date du 15 février 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016069167/15.

(160032174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Cheyne Social Property Impact LuxCo 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.401.

—
Les statuts coordonnés au 08 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069168/10.

(160032650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Azinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.322.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la société en date du 19 février 2016 de la Société que:

- La démission de Madame Sandrine BISARO gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 10 février 2016.

- Madame Caroline GOERGEN, née le 09 juin 1979 à Verviers (Belgique), et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 a été nommée en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat au 10 février 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069139/17.

(160032070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AFP (Germany) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 172.987.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AFP (Germany) III S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069111/14.

(160032441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AFP (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 172.958.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AFP (Germany) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069113/14.

(160032570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Alpha Patrimoine Flagship Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 184.793.

Extrait des décisions des administrateurs prises à Luxembourg en date du 04 juin 2015:

Le conseil décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale du 2016:

Réviser d'entreprises agréé:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme ayant son siège social au 89A Pafébruch L-8308 Capellen et enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 183652, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016069119/17.

(160032169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Cibio Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, 11, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 185.138.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2246 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069201/9.

(160032254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.058.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.774.

—
EXTRAIT

En date du 27 mars 2015, Cidron Delfi Limited a transféré à Cajgus Holding Limited les parts sociales suivantes qu'elle détenait dans la Société:

- 116.639 parts sociales traçantes ordinaires de classe A1
- 116.639 parts sociales traçantes de classe A1
- 116.639 parts sociales traçantes de classe B1
- 116.639 parts sociales traçantes de classe C1
- 116.639 parts sociales traçantes de classe D1

En conséquence de ce transfert, le capital social de la Société est depuis le 27 mars 2015 détenu comme suit:

Associés	Nombre et classe de parts sociales
Cidron Delfi Limited	38.332.919 parts sociales traçantes ordinaires de classe A1
	35.418.852 parts sociales traçantes de classe A1
	35.418.852 parts sociales traçantes de classe B1
	35.418.852 parts sociales traçantes de classe C1
	35.418.852 parts sociales traçantes de classe D1
	25.000.000 parts sociales traçantes ordinaires de classe A2
	25.000.000 parts sociales traçantes de classe A2
	25.000.000 parts sociales traçantes de classe B2
	25.000.000 parts sociales traçantes de classe C2
	25.000.000 parts sociales traçantes de classe D2
Cajgus Holding Limited	167.077 parts sociales traçantes ordinaires de classe A1
	156.149 parts sociales traçantes de classe A1
	156.149 parts sociales traçantes de classe B1
	156.149 parts sociales traçantes de classe C1
	156.149 parts sociales traçantes de classe D1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016069171/37.

(160032411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

CQLT SaarGummi Technologies Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

—
AUSZUG

Es erhellt aus dem Protokoll der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter vom 23. November 2015, dass Herr Lawrence Jölmsea von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates zurücktritt und

Herr Stefan Kurtze, geboren in Berlin (Deutschland) am 07. Dezember 1968, mit Berufsanschrift in 9, Op der Kopp, L-5544 Renuch zum Mitglied des Verwaltungsrats der Klasse B mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Dauer ernannt wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Februar 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

Unterschriften

Référence de publication: 2016069206/17.

(160032337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Entegris Taiwan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NTD 14.332.198,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 201.458.

Common terms of merger

In accordance with Article 261 and following of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Luxembourg Law") and Section 18-209 of the Limited Liability Company Act of the State of Delaware, as amended (the "Act"):

The sole member of Entegris Taiwan, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 5991631, hereinafter referred to as the "Absorbing Company";

AND

The board of managers of Entegris Taiwan S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Vertigo Naos Building, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of TWD 14,332,198 (fourteen million three hundred thirty two thousand one hundred and ninety-eight New Taiwan Dollars), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 201.458,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company" and jointly with the Absorbing Company as the "Companies",

have together established the following common terms of the cross-border merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that as at the Effective Date (as defined below):

1. The shares in the Absorbed Company are currently held by Entegris, Inc., a corporation, governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, United States of America, Entegris International Holdings II B.V., a private limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 61347094 and ATMI Taiwan Holdings, Inc., a corporation, governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America.

2. At the time of the effectiveness of the merger, the Absorbing Company and the Absorbed Company will be entirely held by Entegris Taiwan II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Vertigo Naos Building, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of TWD 750,000 (seven hundred fifty thousand New Taiwan Dollars), in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) (the "Sole Shareholder").

3. None of the Companies have gone into liquidation, have been declared bankrupt or have been granted a suspension of payments.

4. The Absorbed Company will have approximately 199 employees, following the completion of (i) the merger by absorption of Entegris Asia, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 2225770 and (ii) the merger by absorption of ATMI Taiwan Co., Ltd., a Taiwanese company limited by shares having its registered office at 4F-7, No.81, Shui-Lee Rd., Hsin Chu, Taiwan, the Republic of China.

5. The Absorbing Company has no employees.

6. The aforementioned merger between the Companies is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification.

7. The Merger Project will be registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 9 and 262 of the Luxembourg Law.

8. The Certificate of Merger will be filed with the Secretary of State of the State of Delaware in accordance with Section 18-209 of the Act.

9. The cross-border merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company (the "Merger") shall comply with all applicable laws of the State of Delaware and the Grand Duchy of Luxembourg.

10. The Absorbed Company will cease to exist without liquidation.

11. The Absorbed Company will on the Effective Date (as defined below) have:

- a Taiwan branch denominated Entegris Asia LLC, Taiwan Branch, located at Rm. 313/314, 3F, No. 6, Zhongxin Road, Xinshi District, Tainan City 74148 Taiwan (R.O.C.) (the "First Taiwan Branch"). The activities carried out by the First Taiwan Branch consist of the sale and maintenance of critical materials handling and electronics materials products and

solutions for advanced manufacturing to the semiconductor, microelectronics and other high-technology industries, with such products including, but not limited to, filtration products that purify process gases, fluids and the ambient fab environment, liquid systems and components that dispense, control, analyze or transport process fluids, gas delivery systems that safely store and deliver toxic gases, wafer carriers and shippers that protect semiconductor wafers from contamination and breakage, specialty coatings that provide high-purity surfaces for wear-resistance, corrosion protection and smoothness, premium graphite and silicon carbide for high-performance applications, and shippers and trays for protecting and transporting disk drive components; conducting import and export trade relating to the above products; and operating any business incidental to the above; and

- a Taiwan branch denominated ATMI Taiwan Co., Ltd. Chu-Tung R&D Branch, located at IF, No. 669, Section 4, Chung-Hsin Road, Chutung Town, Hsinchu County 31061, Taiwan (ROC.) (the "Second Taiwan Branch" and together with the First Taiwan Branch the "Taiwan Branches"). The activities canted out by the Second Taiwan Branch consist in research and development related to post-chemical mechanical planarization cleaning solutions and other processes related to semiconductor high-technology development and manufacturing.

Thereupon, the following has been agreed:

Art. 1. Universal transfer of assets and liabilities. In accordance with Article 257 and following of the Luxembourg Law, and in particular with article 278 of the Luxembourg Law, dealing with merger by acquisition and Section 18-209 of the Act, at the Effective Date (as defined below), the Absorbed Company will merge with and into the Absorbing Company, with the Absorbing Company as the surviving entity of the merger, and the Absorbing Company will acquire the entirety of the assets and liabilities of the Absorbed Company (known and unknown), including the assets and liabilities of the First Taiwan Branch and the Second Taiwan Branch, by operation of law such that at the Effective Date (as defined below):

a) all of the assets of the Absorbed Company, including all the assets of the Taiwan Branches, shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be the property of the Absorbing Company;

b) the Absorbing Company shall be liable for all the obligations of the Absorbed Company, including all the obligations of the Taiwan Branches, provided, however, that notwithstanding the foregoing (a) amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration and (b) the Absorbed Company will cease to exist without liquidation;

c) the Absorbing Company will succeed to the Absorbed Company in all contracts to which the latter is bound by operation of law;

d) the Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given at the Effective Date (as defined below); and

e) the mandates of the managers of the Absorbed Company shall be terminated as at the Effective Date (as such term is defined below). Full discharge shall be given to the managers of the Absorbed Company in this respect.

Art. 2. Data to be mentioned pursuant to Article 261 of the Luxembourg Law and Section 18-209 of the Act. The following data needs to be mentioned pursuant to Article 261 of the Luxembourg Law and Section 18-209 of the Act:

A. Corporate form, corporate denomination and registered office.

The Absorbing Company is:

Entegris Taiwan, LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 5991631.

The Absorbed Company is:

Entegris Taiwan S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Vertigo Naos Building, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of TWD 14,332,198 (fourteen million three hundred thirty two thousand one hundred ninety-eight New Taiwan Dollars), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 201.458.

B. Share exchange ratio pursuant to Article 261 paragraph 2 b) of the Luxembourg Law.

The Sole Shareholder shall receive, in exchange of its shares in the Absorbed Company cancelled by operation of the Merger, a number of units in the Absorbing Company equal to the number of shares it holds in the Absorbed Company multiplied by the exchange ratio. Based on the valuation agreed by the Companies, the share exchange ratio is equal to 2.571,093,697 (two billion five hundred seventy-one million ninety-three thousand six hundred ninety-seven) units of the Absorbing Company in exchange for 28,718,232 (twenty-eight million seven hundred eighteen thousand two hundred thirty-two) shares of the Absorbed Company

The current share capital of the Absorbing Company is composed of membership interests ("Units"). New Units to be issued by the Absorbing Company to the Sole Shareholder as of the Effective Date (as defined below) shall in all respects

be identical to the existing Units of the Absorbing Company and shall give right to profits of the Absorbing Company as from the Effective Date (as defined below).

C. Date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company pursuant to Article 261 paragraph 2 e) of the Luxembourg Law.

The operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 6 June 2016 (the "Accounting Date"). The last financial year of the Absorbed Company therefore ends on the date immediately preceding the Accounting Date.

The Absorbed Company shall pay all taxes due in respect of the period ending on the day immediately preceding the Effective Date (as defined below).

D. Rights given by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or the measures proposed concerning them pursuant to Article 261 paragraph 2 f) of the Luxembourg Law.

As there are no persons who, in any other capacity than as its member, have special rights against the Absorbed Company, no special rights will be given by the Absorbing Company.

E. Special advantages to be granted to the members of the administrative, management supervisory or control bodies of the Companies pursuant to Article 261 paragraph 2 g) of the Luxembourg Law.

None.

F. Articles of association of the Absorbing Company pursuant to Article 261 paragraph 4 a) of the Luxembourg Law.

The certificate of formation of the Absorbing Company will not be changed pursuant to the Merger. The articles of association in force at the date of signing of this merger proposal will be attached to this merger proposal as Annex A and constitute an integral and essential part thereof.

G. Probable consequences of the Merger for the employment according to Article 261 paragraph 4 b) of the Luxembourg Law.

As at the Effective Date (as defined below), the Absorbing Company shall have no employees. Therefore, on the employment side, the Merger will have no impact on the Absorbing Company. As the employees of the Absorbed Company as at the Effective Date (as defined below), unless any of them choose to resign, will transfer to and will remain employed by the Absorbing Company under the same terms and conditions as prior to the Merger and as no change is to occur due to the Merger with respect to the employment relationships, the Merger will have no impact on the employees of the Absorbed Company. The employees of the Absorbed Company who choose not to remain shall be laid off by the Absorbed Company and paid with statutory severance payments, pursuant to Article 16 of the business mergers and acquisitions law of Taiwan, the Republic of China (the "Business Mergers and Acquisitions Law").

The Absorbed Company shall send all the information regarding the rights and obligations of the transferring employees to the Absorbing Company, prior to the Effective Date (as defined below). Confirmation of such notification shall be sent to the Luxembourg Inspection du Travail et des Mines.

H. Procedures for employee participation pursuant to Article 261 paragraph 4 c) of the Luxembourg Law.

Since the Absorbing Company has no employees, no procedure in respect of the involvement of the employees shall apply to the Merger.

Since the Absorbed Company will at the Effective Date (as defined below) have approximately 199 employees, the Absorbed Company shall notify the employees of the Merger thirty (30) days prior to the Effective Date (as defined below), in accordance with Luxembourg Law and article L. 127-6 of the Luxembourg Labor Code and the Business Mergers and Acquisitions Law requirements. The employees of the Absorbed Company who choose not to remain shall be laid off by the Absorbed Company and paid with statutory severance payments, pursuant to Article 16 of the Business Mergers and Acquisitions Law.

I. Information on the valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company according to Article 261 paragraph 4 d) of the Luxembourg Law.

As of the Effective Date, all the assets and liabilities of the Absorbed Company shall pass by operation of law to the Absorbing Company at their book value for both legal and accounting purposes.

J. Date of the Companies' accounts used to establish the terms of the Merger pursuant to Article 261 paragraph 4 e) of the Luxembourg Law.

Given that the Absorbing Company has been formed on 12 April 2016, no annual accounts are available for the Absorbing Company. The annual accounts of the Absorbed Company as at 31 December 2015 have been used to establish the terms of the Merger.

K. Approval of the resolution to effect the Merger pursuant to Article 263 and following of the Luxembourg Law and Section 18-209 of the Act.

The resolutions to effect the Merger will be taken by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbed Company to be held on June 6, 2016. The sole member of the Absorbing Company has approved and adopted by written resolutions this Merger Project in accordance with Section 18-209 of the Act.

Art. 3. Effective date of the Merger. For legal purposes, the Merger will become effective as from 6 June 2016 (the "Effective Date").

As of the Effective Date, the Absorbed Company will merge with and into the Absorbing Company, with the Absorbing Company as the surviving entity of the merger and the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities, including the assets and liabilities of the First Taiwan Branch and the Second Taiwan Branch, shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company as stated above in Article 1.

Art. 4. Waivers. In accordance to Article 265 paragraph 3 of the Luxembourg Law, the Sole Shareholder has waived its right to receive from the management body of each of the Companies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project.

In accordance to Article 266 paragraph 5 of the Luxembourg Law, the shareholders of the Companies have waived their right of examination of the Merger Project by one or more independent expert(s) as well as the written report concerning the common draft terms of such expert(s).

Art. 5. Obligations concerning formalities of the Absorbing Company. By virtue of the Luxembourg Law and Section 18-209 of the Act, all assets and liabilities shall be transferred automatically to the Absorbing Company by operation of law. Notwithstanding the above, to the extent any formalities will be required by any applicable law in order to fully achieve the transfer of all assets and liabilities, and contracts by the Absorbed Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company shall carry out any necessary formalities.

Art. 6. Availability of the Merger documentation at registered offices. The documents referred to in Article 267 paragraph 1 a) and b) of the Luxembourg Law. In particular:

- a) the Merger Project; and
- b) the annual accounts of the Absorbed Company for the last financial year,

will be made available as from the date hereof for inspection at the registered offices of the Companies at least one month before the date of the extraordinary general meeting of the Absorbed Company convened to decide upon the common draft terms of merger.

Since the Absorbing Company is a newly incorporated company and its first financial year has not ended yet, no annual financial statements are available for the Absorbing Company.

Art. 7. Intentions regarding continuation or winding up activities. The activities of the Absorbed Company shall be continued by the Absorbing Company in the same manner.

Art. 8. Creditors' rights. Upon the completion of the Merger, the creditors of the Absorbed Company shall become the creditors of the Absorbing Company. The creditors of the Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by the law of the State of Delaware and by the Luxembourg Law, in particular:

a) According to the Luxembourg Law, the creditors of the Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, within 2 (two) months after publication apply to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary; and

b) According to Section 18-209(g) of the Act, all rights of creditors and all liens upon any property of the Absorbed Company shall be preserved unimpaired, and all debts, liabilities and duties of the Absorbed Company shall thenceforth attach to the Absorbing Company, and may be enforced against it to the same extent as if said debts, liabilities and duties had been incurred or contracted by it.

In that context, the creditors of the Companies may send any request and obtain additional information free of charge to the Absorbed Company by mail to Baker & McKenzie Luxembourg, 10- 12 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg and to the Absorbing Company by mail to Baker & McKenzie LLP, 300 East Randolph Street, Suite 5000, Chicago, Illinois 60601, United States, Attn: Regine Corrado.

Art. 9. Costs. The costs of this joint merger proposal and its execution, all the taxes and duties as well as the costs of the public notary and of the legal advisors shall be borne by the Absorbing Company.

Art. 10. Miscellaneous. The Merger Project is governed by, and shall be construed in accordance with Luxembourg law. The courts of the city of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute which may arise out of or in connection with the Merger Project and that accordingly any proceeding, suit or action arising out of or in connection with the Merger Project may be brought in such courts.

The Merger Project may be executed in any number of counterparts each of which when executed and delivered shall be an original, but all the counterparts together shall constitute one and the same instrument.

The present document is worded in English followed by a French translation in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The Merger Project shall be executed in 2 (two) originals.

Signed in counterparts, on 25 April 2016.

The Absorbing Company / The Absorbed Company
Entegris Taiwan, LLC / Entegris Taiwan S.à r.l.
Peter W. Walcott / James M. Wiese
Manager / Category A Manager

Annex A
Coordinated articles of association of the Absorbing Company

Suit la traduction française du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

Conformément aux Articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise") et à la Section 18-209 du Limited Liability Company Act de l'État du Delaware (l'"Acte"):

L'associé unique de Entegris Taiwan LLC, une société à responsabilité limitée de l'État du Delaware, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5991631,

ci-après la "Société Absorbante";

ET

Le conseil de gérance de Entegris Taiwan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis à Immeuble Vertigo Naos, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de 14.332.198 TWD (quatorze millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit Nouveaux Dollars Taïwanais), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.458,

ci-après la "Société Absorbée" et conjointement avec la Société Absorbante, les "Sociétés",

sont convenus ensemble du projet commun suivant de la fusion transfrontalière par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le "Projet de Fusion") afin de définir les modalités de cette fusion et ont déclaré qu'à la Date Effective (telle que définie ci-après):

1. Les parts sociales de la Société Absorbée sont actuellement détenues par Entegris, Inc., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, Entegris International Holdings II B.V., une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 61347094 et ATMI Taiwan Holdings, Inc., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

2. A la date d'effectivité de la fusion, la Société Absorbante et la Société Absorbée seront entièrement détenues par Entegris Taiwan II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis à Immeuble Vertigo Naos, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de 750.000 TWD (sept cent cinquante mille Nouveaux Dollars Taïwanais), en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Associé Unique").

3 Aucune des Sociétés n'est en dissolution, ou déclarée en faillite ou en état de cessation des paiements.

4. La Société Absorbée aura environ 199 salariés, à la suite de (i) la fusion par absorption de Entegris Asia, LLC, une société à responsabilité limitée ("limited liability company") régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 2225770 et (ii) la fusion par absorption de ATMI Taiwan Co. Ltd., une société à responsabilité limitée ("company limited by shares") de droit taïwanais ayant son siège social sis au 4F-7, No.81, Shui-Lee Rd., Hsin Chu, Taiwan, République de Chine.

5. La Société Absorbante n'a pas d'employés.

6. La fusion susmentionnée entre les Sociétés est motivée par des raisons de restructuration et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés, et du groupe auquel elles appartiennent, et plus particulièrement par la réduction du nombre de sociétés composant le groupe et par la simplification organisationnelle et administrative du groupe.

7. Le Projet de Fusion sera déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux Articles 9 et 262 de la Loi Luxembourgeoise.

8. Le Certificat de Fusion sera enregistré auprès du Delaware Secretary of State conformément à la Section 18.209 de l'Acte.

9. La fusion transfrontalière par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion") doit se conformer à la fois aux dispositions légales de l'État de Delaware et du Luxembourg applicables.

10. La Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation.

11. La Société Absorbée aura, à la Date Effective (telle que définie ci-dessous):

- une succursale taïwanaise, dénommée Entegris Asia LLC, Taiwan Branch, située à Rm. 313/314, 3F, N° 6, Zhongxin Road, District du Xinshi, Ville de Tainan 74148 Taïwan (R.O.C.) (la "Première Succursale Taïwanaise"). Les activités menées par la Première Succursale Taïwanaise comprennent la vente et l'entretien de matériaux essentiels de contrôle et de produits matériels et solutions électroniques de matériaux de manutention pour la fabrication de pointe pour les semi-conducteurs, la microélectronique et les autres industries de haute technologie, de tels produits incluant notamment, mais pas exclusivement, des produits de filtration qui purifient les gaz issus de procédés, les fluides et l'environnement ambiant fab, les systèmes de liquides et les composants qui dispensent, contrôlent, analysent ou transportent des fluides, les systèmes de distribution de gaz qui stockent et livrent des gaz toxiques, les transports et expéditions de plaquettes qui protègent les plaquettes de semi-conducteurs de la contamination et de la casse, les revêtements spécialisés qui fournissent des surfaces de grande pureté pour la résistance à l'usure, pour la protection à la détérioration et une douceur, le graphite premium et le carbure de silicium pour des applications de haute performance, et les expéditeurs et les plateaux protégeant et transportant les composants de disque-dur; le commerce d'import-export concernant les produits ci-dessus; et l'exploitation de toute entreprise relative aux activités susmentionnées; et

- une succursale taïwanaise dénommée ATMI Taiwan Co., Ltd/ Chu-Tung R&D Branch, située au 1F, N° 669, Section 4, Chung-Hsin Road, Chutung Town, Hsinchu County 31061, Taiwan (ROC) (la "Seconde Succursale Taïwanaise" et conjointement avec la Première Succursale Taïwanaise, les "Succursales Taïwanaises"). Les activités menées par la Seconde Succursale Taïwanaise comprennent la recherche et le développement relatifs à des solutions de nettoyage de surfacage post-chimico-mécanique et d'autres procédés relatifs au développement et à la fabrication de semi-conducteurs de haute technologie.

Sur ce, il est convenu ce qui suit.

Art. 1^{er}. Transfert universel de patrimoine. Conformément aux Articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise, et notamment l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise, traitant de la fusion par absorption et la Section 18-209 de l'Acte, à la Date Effective (telle que définie ci-dessous), la Société Absorbée va fusionner avec et être absorbée par la Société Absorbante, et la Société Absorbante va acquérir de plein droit la totalité des éléments d'actif et passif de la Société Absorbée (connus ou non), y compris les éléments d'actif et de passif de la Première Succursale Taïwanaise et de la Seconde Succursale Taïwanaise, par effet de la loi de façon à ce qu'à la Date Effective (telle que définie ci-dessous):

a) tous les éléments d'actif de la Société Absorbée, y compris tous les éléments d'actif des Succursales Taïwanaises, seront transférés à la Société Absorbante et deviendront ainsi la propriété de la Société Absorbante;

b) la Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée, y compris toutes les obligations des Succursales Taïwanaises, à condition néanmoins que, nonobstant ce qui précède (a) les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans aucune contrepartie et (b) la Société Absorbée cesse d'exister sans liquidation;

c) la Société Absorbante succédera à la Société Absorbée dans tous les contrats dans lesquels la dernière est engagée en vertu de la loi;

d) la Société Absorbée devra transmettre à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs, actes, modifications, contrats/conventions et documents transactionnels de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et les archives et tous autres documents comptables, titres ou documents de propriété de tout élément d'actif, les documents de supports des opérations effectuées, valeurs mobilières et contrats, archives, coupons et tous autres documents relatifs aux éléments d'actif et droits existant à la Date Effective (telle que définie ci-dessous); et

e) il sera mis fin au mandat des gérants de la Société Absorbée à compter de la Date Effective (telle que définie ci-dessous). Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Sociétés Absorbée.

Art. 2. Données devant être mentionnées conformément à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise et à la Section 18-209 de l'Acte. Les données suivantes doivent être mentionnées conformément à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise ainsi qu'à la Section 18-209 de l'Acte:

A. Type d'entité juridique, nom et siège social.

La Société Absorbante est:

Entegris Taiwan, LLC, une société à responsabilité limitée ("limited liability company") de l'État du Delaware, ayant son siège sociale sis au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 États Unis, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5991631.

La Société Absorbée est:

Entegris Taiwan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis à Immeuble Vertigo Naos, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec un capital social de 14.332.198 TWD (quatorze millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit Nouveaux Dollars Taïwanais), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201 458.

B. Ratio d'échange conformément à l'Article 261 paragraphe 2 b) de la Loi Luxembourgeoise.

L'Associé Unique recevra, en échange des parts sociales qu'il détient dans la Société Absorbée qui seront annulées par effet de la Fusion, des parts de la Société Absorbante qui correspondent au nombre de parts sociales qu'elle détient dans la Société Absorbée multiplié par le ratio d'échange. Le ratio d'échange de parts sociales, basé sur l'évaluation approuvée par

les Sociétés Fusionnantes, est égal à 2.571.093.697 (deux milliards, cinq cent soixante-et-onze millions quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-dix-sept) parts de la Société Absorbante pour 28.718.232 (vingt-huit millions sept cent dix-huit mille deux cent trente-deux) parts sociales de la Société Absorbée.

Le capital social actuel de la Société Absorbante est composé de participations de ses membres ("Parts"). Les nouvelles Parts devant être émises par la Société Absorbante au profit de l'Associé Unique à la Date Effective (telle que définie ci-dessous) devront en être identiques en tout point aux Parts existantes de la Société Absorbante et donneront droit aux profits de la Société Absorbante à compter de la Date Effective (telle que définie ci-dessous).

C. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront comptablement traitées comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante conformément à l'Article 261 paragraphe 2 e) de la Loi Luxembourgeoise.

Les opérations de la Société Absorbée seront traitées à des fins comptables comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante à compter du 6 juin 2016 (la "Date Comptable"). Le dernier exercice de la Société Absorbée se terminera à la date précédant immédiatement la Date Comptable.

La Société Absorbée devra payer tous les impôts dus à la période se terminant le jour précédant immédiatement la Date Effective (telle que définie ci-dessous).

D. Droits conférés par la Société Absorbante à des associés ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des actions ou mesures proposées les concernant conformément à l'Article 261 paragraphe 2 f) de la Loi Luxembourgeoise.

Etant donné qu'aucune personne, autre qu'en qualité d'associé, ne dispose de droits spéciaux à l'encontre de la Société Absorbée, aucun droit spécial ne sera conféré par la Société Absorbante.

E. Avantages spéciaux devant être accordés aux membres des organes de gestion ou du conseil de surveillance des Sociétés Fusionnantes conformément à l'Article 261 paragraphe 2 g) de la Loi Luxembourgeoise.

Aucun.

F. Statuts de la Société Absorbante conformément à l'Article 261 paragraphe 4 a) de la Loi Luxembourgeoise.

L'acte de constitution de la Société Absorbante ne sera pas modifié suite à la Fusion. Les statuts en vigueur à la date de signature du présent projet de fusion seront attachés comme Annexe A au présent projet de fusion et formeront une partie intégrante et essentielle de ce projet.

G. Conséquences probables de la Fusion sur l'emploi conformément à l'Article 261 paragraphe 4 b) de la Loi Luxembourgeoise.

À la Date Effective (telle que définie ci-dessous), la Société Absorbante ne disposera pas de salariés. Par conséquent, la Fusion n'aura aucune conséquence en ce qui concerne les employés de la Société Absorbante. Les salariés de la Société Absorbée, à la Date Effective (telle que définie ci-dessous), à moins que certains d'entre eux décident de démissionner, seront transférés à et resteront salariés de la Société Absorbante sous les mêmes conditions que celles précédant la Fusion et, aucune modification n'étant prévue du fait de la Fusion quant aux relations de travail, la Fusion n'aura pas aucune conséquence sur les salariés de la Société Absorbée. Les salariés de la Société Absorbée qui décideront de ne pas rester seront licenciés par la Société Absorbée et se verront octroyer des indemnités de licenciement conformément à l'Article 16 de la loi sur les fusions et acquisitions de Taïwan, République de Chine (la "Loi sur les Fusions et Acquisitions").

La Société Absorbée enverra toutes les informations relatives aux droits et aux obligations des salariés transférés à la Société Absorbante, avant la Date Effective (telle que définie ci-dessous). La confirmation d'une telle notification sera envoyé à l'Inspection du Travail et des Mines de Luxembourg.

H. Procédure relative à l'implication des travailleurs conformément à l'Article 261 paragraphe 4 c) de la Loi Luxembourgeoise.

Étant donné que la Société Absorbante n'a pas de salariés, aucune procédure en ce qui concerne l'implication des salariés n'est applicable à la Fusion.

Étant donné que la Société Absorbée aura environ 199 salariés à la Date Effective (telle que définie ci-dessous), la Société Absorbée enverra une notification aux salariés trente (30) jours avant la Date Effective (telle que définie ci-dessous) conformément aux dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de la Loi sur les Fusions et Acquisitions. Les salariés de la Société Absorbée qui décideront de ne pas rester seront licenciés par la Société Absorbée et se verront octroyer des indemnités de licenciement conformément à l'Article 16 de la Loi sur les Fusions et Acquisitions.

I. Information sur l'évaluation des éléments d'actif et passif de la Société Absorbée qui seront acquis par la Société Absorbante conformément à l'Article 261 paragraphe 4 d) de la Loi Luxembourgeoise.

À la Date Effective (telle que définie ci-dessous), tous les éléments de l'actif et du passif de la Société Absorbée seront transférés par opération de la loi à la Société Absorbante à leur valeur comptable tant d'un point de vue légal que d'un point de vue comptable.

J. Date des comptes annuels des Sociétés Fusionnantes utilisés pour établir les conditions de la Fusion conformément à l'Article 261 paragraphe 4 e) de la Loi Luxembourgeoise.

Étant donné que la Société Absorbante a été constituée le 12 Avril 2016, aucun compte annuel de la Société Absorbante ne sera disponible. Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2015 ont été utilisés pour établir les conditions de la Fusion.

K. Approbation de la résolution de donner effet à la Fusion conformément aux Articles 263 et suivants de la Loi Luxembourgeoise et de la Section 18-209 de l'Acte.

Les résolutions donnant effet la Fusion seront adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée qui aura lieu aux alentours du 6 juin 2016. L'associé unique de la Société Absorbante a approuvé et adopté par les résolutions écrites ce Projet de Fusion conformément à la Section 18-209 de l'Acte.

Art. 3. Date Effective de la Fusion. Sur le plan juridique, la Fusion prendra effet à compter du 6 juin 2016 (la "Date Effective").

A compter de la Date Effective, la Société Absorbée va fusionner avec et être absorbée par la Société Absorbante. Seule la Société Absorbante subsistera à la fusion et la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de ses éléments d'actif et de passif, y compris les éléments d'actif et passif de la Première Succursale Taïwanaise et de la Seconde Succursale Taïwanaise, seront transférés par opération de la loi à la Société Absorbante, comme décrit à l'Article 1.

Art. 4. Renoncements. Conformément à l'Article 265 paragraphe 3 de la Loi Luxembourgeoise, l'Associé Unique a renoncé à son droit de recevoir un rapport écrit détaillé de chacun des conseils de gérance des Sociétés expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion.

Conformément à l'Article 266 paragraphe 5 de la Loi Luxembourgeoise, les associés des Sociétés ont renoncé à leur droit de faire examiner le Projet de Fusion par un ou plusieurs experts indépendants ainsi que leur droit d'obtenir un rapport écrit concernant le projet commun de fusion établi par ces derniers.

Art. 5. Obligations concernant les formalités de la Société Absorbante. En vertu de la Loi Luxembourgeoise et de la Section 18-209 de l'Acte, tous les éléments d'actif et de passif seront automatiquement transférés à la Société Absorbante par opération de la loi.

Nonobstant ce qui précède, dans la mesure où une quelconque formalité sera nécessaire par application de toute loi applicable afin de procéder au transfert des éléments d'actif et de passif, ainsi que les contrats, de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbante s'occupera de toute formalité nécessaire.

Art. 6. Disponibilité de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents mentionnés à l'Article 267 paragraphe 1 a) et b) de la Loi Luxembourgeoise, en particulier:

a) le Projet de Fusion; et

b) les comptes annuels de la Société Absorbée pour le dernier exercice social,

seront tenus à disposition pour inspection aux sièges sociaux des Sociétés au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée convoquée pour se prononcer sur le Projet de Fusion.

Etant donné que la Société Absorbante a été récemment constituée et que son premier exercice social n'est pas encore achevé, aucun état financier n'est disponible pour la Société Absorbante.

Art. 7. Intentions concernant la continuation ou la suspension des activités. Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante de la même manière.

Art. 8. Droits des créanciers. Après réalisation de la Fusion, les créanciers de la Société Absorbée deviendront créanciers de la Société Absorbante. Les créanciers des Sociétés bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la loi de l'État de Delaware et la Loi Luxembourgeoise, en particulier:

a) Conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés, dont les créances sont antérieures à la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion et devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois de la publication, réclamer auprès de la juridiction compétente l'obtention de garanties et sûretés adéquates pour toute créance arrivée à maturité ou non, là où la Fusion rendrait une telle protection nécessaire; et

b) Conformément à la Section 18-209 (g) de l'Acte, tous les droits des créanciers et tous les privilèges sur toute propriété de la Société Absorbée demeureront intacts, et toutes les dettes et obligations de la Société Absorbée seront désormais rattachés à la Société Absorbante, et pourront être opposés à elle dans la même mesure que si lesdites dettes, engagements et obligations avaient été engagés ou contractés par elle.

A cet égard, les créanciers des Sociétés peuvent réclamer et obtenir des informations complémentaires sans frais, pour la Société Absorbée, par courrier adressé à Baker & McKenzie Luxembourg, 10-12 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et, pour la Société Absorbante, par courrier adressé à Baker & McKenzie LLP, 300 East Randolph Street, Suite 5000, Chicago, Illinois 60601, États-Unis, à l'attention de: Regine Corrado.

Art. 9. Coûts. Les coûts de ce projet commun de fusion et de son exécution, tous les impôts ou taxes ainsi que les honoraires de notaires et les frais de conseils légaux seront supportés par la Société Absorbante.

Art. 10. Divers. Le Projet de Fusion est régi par, et doit être réalisé conformément à, la Loi Luxembourgeoise. Les tribunaux de la ville de Luxembourg auront juridiction exclusive pour statuer en cas de conflit qui émergerait de, ou en rapport avec, le Projet de Fusion et toutes procédures, actions ou plaintes nées de ou en rapport avec le Projet de Fusion peuvent être portées devant ces tribunaux.

Le Projet de Fusion pourra être exécuté en autant d'exemplaires qu'il y a de partie chacune devant être signée et délivrée comme original, mais tous les exemplaires pris ensemble constituant un seul et même instrument.

Le présent document est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Le Projet de Fusion est signé en deux (2) originaux.

Signé en plusieurs exemplaires, le 25 avril 2016.

La Société Absorbante / La Société Absorbée
Entegris Taiwan LLC / Entegris Taiwan S.à r.l.
Peter W. Walcott / James M. Wiese
Gérant / Gérant de catégorie A

Annexe A Statuts coordonnés de la Société Absorbante

ENTECRIS TAIWAN, LLC

THIS LIMITED LIABILITY COMPANY AGREEMENT (this "Agreement") of Entegris Taiwan, LLC (the "Company") is entered into as of April 14, 2016 by Entegris Taiwan II S.a r.l. (the "Member"); and

WHEREAS, the Company was formed as a limited liability company pursuant to the Act (as defined below) by the filing of the Certificate (as defined below) with the Secretary of State of the State of Delaware.

NOW, THEREFORE, the Member agrees with the Company as follows:

1. Definitions. For purposes of this Agreement the following terms shall have the following meanings:

"Act" shall mean the Limited Liability Company Act of the State of Delaware (6 Del. C.- § 18-101, et seq.) as amended and in effect from time to time.

"Affiliate" shall mean, with respect to any specified Person, any Person that directly or through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified Person. As used in this definition, the term "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

"Agreement" shall mean this Limited Liability Company Agreement of the Company, as further amended from time to time.

"Capital Contribution" shall mean the amount of cash and the fair market value of any other property contributed to the Company with respect to the Interest held by the Member.

"Certificate" shall mean the Certificate of Formation of the Company filed with the Secretary of State of the State of Delaware and any and all amendments thereto and restatements thereof filed on behalf of the Company as permitted hereunder with the office of the Secretary of State of the State of Delaware.

"Code" shall mean the Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time, and the corresponding provisions of any future federal tax law.

"Distribution" shall mean the amount of cash and the fair market value of any other property distributed in respect of the Member's Interest in the Company.

"Fiscal Year" shall mean the fiscal year of the Company which shall end on the last day in December in each year or on such other date in each year as the Member shall otherwise elect or as required by the Code.

"Indemnified Party" is defined in Section 10.1.

"Interest" shall mean the entire interest of the Member in the capital and profits of the Company, including the right of the Member to any and all benefits to which the Member may be entitled as provided in this Agreement, together with the obligations of the Member to comply with all the terms and provisions of this Agreement.

"Member" shall mean Entegris Taiwan II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and any other Person that both acquires an Interest in the Company and is admitted to the Company as a Member pursuant to this Agreement.

"Person" shall mean an individual, partnership, joint venture, association, corporation, trust, estate, limited liability company, limited liability partnership, or any other legal entity.

"Unit Certificate" is defined in Section 7.2.

"Units" are a measure of the Member's Interest in the Company.

2. Formation and purpose.

2.1 Formation, etc. The Company was formed as a limited liability company pursuant to the Act by the filing of the Certificate. The rights, duties and liabilities of the Member shall be determined pursuant to the Act and this Agreement. To the extent that such rights, duties or obligations are different by reason of any provision of this Agreement than they would be in the absence of such provision, this Agreement shall, to the extent permitted by the Act, control. By execution hereof, the Member is admitted as a member of the Company and shall acquire a limited liability interest in the Company.

2.2. Name. The name of the Company is Entegris Taiwan, LLC. The business of the Company may be conducted under that name or, upon compliance with applicable laws, any other name that the Member deems appropriate or advisable. The Member shall file, or shall cause to be filed, any fictitious name certificates and similar filings, and any amendments thereto, that the Member considers appropriate or advisable.

2.3. Registered Office/Agent. The registered office required to be maintained by the Company in the State of Delaware pursuant to the Act shall initially be: c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808. The name and address of the registered agent of the Company pursuant to the Act shall initially be Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808. The Company may, upon compliance with the applicable provisions of the Act, change its registered office or registered agent from time to time in the discretion of the Member.

2.4. Term. The term of the Company shall continue indefinitely unless sooner terminated as provided herein. The existence of the Company as a separate legal entity shall continue until the cancellation of the Certificate as provided in the Act.

2.5. Purpose. The Company is formed for the purpose of, and the nature of the business to be conducted by the Company is, engaging in any lawful act or activity for which limited liability companies may be formed under the Act and engaging in any activities necessary, convenient or incidental thereto.

2.6. Certificate Peter W. Walcott, an authorized person within the meaning of the Act, formed the Company by filing and recording the Certificate with the Secretary of State of the State of Delaware in accordance with the Act. The Member hereby confirms and ratifies such formation and forever discharges such authorized person, and such authorized person shall be indemnified by the Company from and against any expense or liability actually incurred by him by reason of having been the organizer of the Company.

2.7. Principal Office. The principal executive office of the Company shall be located at such place within or without the State of Delaware as the Member shall establish, and the Member may from time to time change the location of the principal executive office of the Company to any place within or outside the State of Delaware. The Member may establish and maintain such additional offices and places of business of the Company, either within or outside the State of Delaware, as it deems appropriate.

3. Capital contributions.

3.1. Capital Contributions. The Member may make Capital Contributions to the Company for such purposes, at such times and in such amounts as shall be determined by the Member; provided, however, that the Member shall not be obligated to make any Capital Contributions.

3.2. Return of Capital Contributions. The Member shall not have the right to demand a return of all or any part of its Capital Contributions, and any return of the Capital Contributions of the Member shall be made solely from the assets of the Company and only in accordance with the terms of this Agreement. No interest shall be paid to the Member with respect to its Capital Contributions.

4. Status and rights of the members.

4.1. Limited Liability. Except as otherwise provided by the Act, the debts, obligations and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort or otherwise, shall be solely the debts, obligations and liabilities of the Company, and neither the Member nor any other Indemnified Party shall be obligated personally for any such debt, obligation or liability of the Company solely by reason of being a Member or an Indemnified Party. All Persons dealing with the Company shall look solely to the assets of the Company for the payment of the debts, obligations or liabilities of the Company.

4.2. Return of Distributions of Capital. Except as otherwise expressly required by law, the Member, in its capacity as such, shall have no liability either to the Company or any of its creditors in excess of (a) the amount of its Capital Contributions actually made, (b) any assets and undistributed profits of the Company and (c) to the extent required by law, the amount of any distributions wrongfully distributed to it. Except as required by law or a court of competent jurisdiction, neither the Member nor any investor in or partner of the Member shall be obligated by this Agreement to return any Distribution to the Company or pay the amount of any Distribution for the account of the Company or to any creditor of the Company. The amount of any Distribution returned to the Company by or on behalf of the Member or paid by or on behalf of the Member for the account of the Company or to a creditor of the Company shall be added to the account or accounts from which it was subtracted when it was distributed to the Member.

5. Allocations; Distributions.

5.1. Allocations. All of the Company's profits and losses shall be allocated to the Member.

5.2. Distributions. Subject to the requirements of the Act, the amount and timing of all distributions shall be determined by the Member. Distributions may be made in cash, securities or other property.

5.3. Taxation. It is the intent of the Member that, since the Company has a single owner, the Company shall be disregarded as an entity separate from its Member for federal tax purposes pursuant to Section 7701 of the Code and the Treasury Regulations promulgated thereunder.

6. Management.

6.1. Management. The Member of the Company shall manage the Company in accordance with this Agreement. The actions of the Member taken in such capacity and in accordance with this Agreement shall bind the Company. The Member shall have full, exclusive and complete discretion to manage and control the business and affairs of the Company, to make all decisions affecting the business, operations and affairs of the Company and to take all such actions as it deems necessary or appropriate to accomplish the purpose of the Company as set forth herein. Subject to the provisions of this Agreement, the Member shall have general and active management of the business and operations of the Company. In addition, the Member shall have such other powers and duties as may be prescribed by the Member or this Agreement. Such duties may be delegated by the Member to officers, agents or employees of the Company as the Member may deem appropriate from time to time.

6.2. Officers; Agents. The Member by vote or resolution shall have the power to appoint officers or agents to act for the Company with such titles, if any, as the Member deems appropriate and to delegate to such officers or agents such of the powers as are granted to the Member hereunder, including the power to execute documents on behalf of the Company, as the Member may in its sole discretion determine; provided, however, that no such delegation by the Member shall cause the Member to cease to be the "manager" of the Company within the meaning of the Act. The officers or agents so appointed may include persons holding titles such as Chief Executive Officer, Chief Operating Officer, President, Chief Financial Officer, Executive Vice President, Vice President, Assistant Vice President, Treasurer, Controller, Secretary or Assistant Secretary. An officer may be removed at any time with or without cause. The officers of the Company as of the date hereof are set forth on Exhibit 6.2. Unless the authority of the agent designated as the officer in question is limited in the document appointing such officer or is otherwise specified by the Member, any officer so appointed shall have the same authority to act for the Company as a corresponding officer of a Delaware corporation would have to act for a corporation in the absence of a specific delegation of authority and all deeds, leases, transfers, contracts, bonds, notes, checks, drafts or other obligations made, accepted or endorsed by the Company may be signed by the President, a Vice President (including any Assistant Vice President) or the Treasurer, Controller, Secretary or Assistant Secretary at the time in office. The Member, in its sole discretion, may by vote or resolution of the Member ratify any act previously taken by an officer or agent acting on behalf of the Company.

6.3. Reliance by Third Parties. Any Person dealing with the Company or the Member may rely upon a certificate signed by the Member as to: (a) the identity of the Member, (b) the existence or non-existence of any fact or facts which constitute a condition precedent to acts by the Member or are in any other manner germane to the affairs of the Company, (c) the Persons who are authorized to execute and deliver any instrument or document of or on behalf of the Company, (d) the authorization of any action taken by or on behalf of the Company by the Member or any officer or agent acting on behalf of the Company or (e) any act or failure to act by the Company or as to any other matter whatsoever involving the Company or the Member.

7. Units; Registration and transfer of interests.

7.1. Units. The Member's Interest shall be divided into Units. The Member may issue additional Units to any Member in respect of Capital Contributions.

7.2. Unit Certificates; Registration. The Member shall be entitled to a certificate stating the number of Units held by the Member in such form as shall, in conformity with law and this Agreement, be prescribed from time to time by the Member (a "Unit Certificate"). Such Unit Certificate, if issued, shall be signed by the President or any Vice President or Assistant Vice President and by the Treasurer, Secretary or an Assistant Secretary of the Company. Each Unit Certificate representing any Interests, upon initial issuance thereof and thereafter, shall bear on the face thereof the following legend: "This certificate evidences an interest in the Company and shall be a security governed by Article 8 of the Uniform Commercial Code as in effect in the State of Delaware and, to the extent permitted by law, each other applicable jurisdiction." The Company shall maintain a record of the ownership of the Interest which shall, initially, be as set forth on Exhibit 1.2 and which shall be amended from time to time to reflect transfers of the ownership of the Interest.

7.3. Interest as Securities. The Member's Interest shall constitute a "security" within the meaning of, and governed by, (i) Article 8 of the Uniform Commercial Code (including Section 102(a)(15) thereof) as in effect from time to time in the State of Delaware, and (ii) Article 8 of the Uniform Commercial Code of any other applicable jurisdiction that now or hereafter substantially includes the 1994 revisions to Article 8 thereof as adopted by the American Law Institute and the National Conference of Commissioners on Uniform State Laws and approved by the American Bar Association on February 14, 1995. Notwithstanding any provision of this Agreement to the contrary, to the extent that any provision of this Agreement is inconsistent with any non-waivable provision of Article 8 of the Uniform Commercial Code as in effect in the State of Delaware (6 Del. C. § 8- 101, et seq.) (the "UCC"), such provision of Article 8 of the UCC shall control.

7.4. Transfer of Interests. The Member may sell, assign, pledge, encumber, dispose of or otherwise transfer all or any part of the economic or other rights that comprise its interest. The transferee shall have the right to be substituted for the Member under this Agreement for the transferor if so determined by the Member and any such transferee substituted for the Member under this Agreement shall have all of the rights of the Member whose Interest such transferee acquired. No Member may withdraw or resign as Member except as a result of a transfer pursuant to this Section 7 in which the transferee is substituted for the Member.

None of the events described in Section 18-304 of the Act shall cause the Member to cease to be a Member of the Company.

8. Amendments to agreement. This Agreement may be amended or modified by the Member by a writing executed by the Member. The Member shall cause to be prepared and filed any amendment to the Certificate that may be required to be filed under the Act as a consequence of any such amendment or modification.

9. Dissolution of company.

9.1. Events of Dissolution or Liquidation. The Company shall be dissolved and its affairs wound up upon the happening of either of the following events: (a) the written determination of the Member, (b) the withdrawal (other than in connection with a sale or assignment of such Member's interests to a person admitted to the Company as a Member)/dissolution/liquidation of one of the Members or (c) the entry of a decree of judicial dissolution under Section 18-802 of the Act.

9.2. Liquidation. After termination of the business of the Company, a final allocation shall be made pursuant to Section 5.1 and the assets of the Company shall be distributed in the following order of priority:

(a) to creditors of the Company, including the Member if a creditor to the extent permitted by law, in satisfaction of liabilities of the Company (whether by payment thereof or the making of reasonable provision for payment thereof) other than liabilities for distributions to the Member; and then

(b) to the Member.

10. Indemnification.

10.1. General. The Member shall indemnify, defend, and hold harmless any director, officer, partner, stockholder, controlling Person or employee of the Member, managers and any Person serving at the request of the Company as a director, officer, employee, partner, trustee or independent contractor of another corporation, partnership, limited liability company, joint venture, trust or other enterprise (all of the foregoing Persons being referred to collectively as "Indemnified Parties" and individually as an "Indemnified Party") from any liability, loss or damage incurred by the Indemnified Party by reason of any act performed or omitted to be performed by the Indemnified Party in connection with the business of the Company and from liabilities or obligations of the Company imposed on such Party by virtue of such Party's position with the Company, including reasonable attorneys' fees and costs and any amounts expended in the settlement of any such claims of liability, loss or damage; provided, however, that if the liability, loss, damage or claim arises out of any action or inaction of an Indemnified Party, indemnification under this Section 10 shall be available only if (a) either (i) the Indemnified Party, at the time of such action or inaction, determined in good faith that its, his or her course of conduct was in, or not opposed to, the best interests of the Company or (ii) in the case of inaction by the Indemnified Party, the Indemnified Party did not intend its, his or her inaction to be harmful or opposed to the best interests of the Company and (b) the action or inaction did not constitute fraud, gross negligence or willful misconduct by the Indemnified Party; provided, further, however, that the indemnification under this Section 10.1 shall be recoverable from the assets of the Company and from any assets of the Member. Unless the Member determines in good faith that the Indemnified Party is unlikely to be entitled to indemnification under this Section 10 the Company shall pay or reimburse reasonable attorneys' fees of an Indemnified Party as incurred, provided that such Indemnified Party executes an undertaking, with appropriate security if requested by the Member, to repay the amount so paid or reimbursed in the event that a final non-appealable determination by a court of competent jurisdiction that such Indemnified Party is not entitled to indemnification under this Section 10. The Company may pay for insurance covering liability of the Indemnified Party for negligence in operation of the Company's affairs.

10.2. Exculpation. No Indemnified Party shall be liable, in damages or otherwise, to the Company or to the Member for any loss that arises out of any act performed or omitted to be performed by it, him or her pursuant to the authority granted by this Agreement if (a) either (i) the Indemnified Party, at the time of such action or inaction, determined in good faith that such Indemnified Party's course of conduct was in, or not opposed to, the best interests of the Company or (ii) in the case of inaction by the Indemnified Party, the Indemnified Party did not intend such Indemnified Party's inaction to be harmful or opposed to the best interests of the Company and (b) the conduct of the Indemnified Party did not constitute fraud, gross negligence or willful misconduct by such Indemnified Party.

10.3. Persons Entitled to Indemnity. Any Person who is within the definition of "Indemnified Party" at the time of any action or inaction in connection with the business of the Company shall be entitled to the benefits of this Section 10 as an "Indemnified Party" with respect thereto, regardless whether such Person continues to be within the definition of "Indemnified Party" at the time of such Indemnified Party's claim for indemnification or exculpation hereunder.

10.4. Procedure Agreements. The Company may enter into an agreement with any of its officers, employees, consultants, counsel and agents, or the Member, setting forth procedures consistent with applicable law for implementing the indemnities provided in this Section 10.

11. Miscellaneous.

11.1. General. This Agreement: (a) shall be binding upon the legal successors of the Member, (b) shall be governed by and construed in accordance with the laws of the State of Delaware and (c) contains the entire agreement as to the subject matter hereof. The waiver of any of the provisions, terms, or conditions contained in this Agreement shall not be considered as a waiver of any of the other provisions, terms, or conditions hereof.

11.2. Notices, Etc. All notices and other communications required or permitted hereunder shall be in writing and shall be deemed effectively given upon personal delivery or receipt (which may be evidenced by a return receipt if sent by registered mail or by signature if delivered by courier or delivery service), addressed to the Member at its address in the records of the Company or otherwise specified by the Member.

11.3. Gender and Number. Whenever required by the context, as used in this Agreement the singular number shall include the plural, the plural shall include the singular, and all words herein in any gender shall be deemed to include the masculine, feminine and neuter genders.

11.4. Severability. If any provision of this Agreement is determined by a court to be invalid or unenforceable, that determination shall not affect the other provisions hereof, each of which shall be construed and enforced as if the invalid or unenforceable portion were not contained herein. That invalidity or unenforceability shall not affect any valid and enforceable application thereof, and each said provision shall be deemed to be effective, operative, made, entered into or taken in the manner and to the full extent permitted by law.

11.5. Headings. The headings used in this Agreement are used for administrative convenience only and do not constitute substantive matter to be considered in construing the terms of this Agreement.

11.6. No Third Party Rights. Except for the provisions of Section 6.3, the provisions of this Agreement are for the benefit of the Company, the Member and permitted assignees and no other Person, including creditors of the Company, shall have any right or claim against the Company or the Member by reason of this Agreement or any provision hereof or be entitled to enforce any provision of this Agreement.

IN WITNESS WHEREOF, the Member has executed this Agreement as of the day and year first set forth above.

ENTEGRIS TAIWAN II S.À R.L.
Peter W. Walcott / Sebastien Bombenger
Category A Manager / Category B Manager

Exhibit 6.2
Officers

Name	Title(s)
Bertrand Loy	President
Gregory B. Graves	Chief Financial Officer, Executive Vice President and Treasurer
Peter W. Walcott	Vice President
Sue Lee	Vice President and Secretary

Exhibit 7.2
Register of interests

Member	Units	Unit Certificate Register	Date of Transfer of Cancellation	Information with Respect to Transfer or Cancellation Include name(s) of transferee(s) and number of Units remaining after transferor circumstances relating to cancellation
Entegris Taiwan II S.à r.l.	1 in the amount of 1 TWD	Certificate No.	Number of Units	Date of Issuance
				April, 2016
Total:				

Traduction française non-officielle du texte qui précède pour les besoins de la publication:

CETTE CONVENTION DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE (la "Convention") d'Entegris Taiwan, LLC (la "Société") est signée le 14 Avril 2016 par Entegris Taiwan II S.à r.l. d'"Associé"); et

ALORS QUE la Société a été constituée comme une société à responsabilité limitée ("limited liability company") conformément à l'Acte (tel que défini ci-après) par l'enregistrement des Statuts (tels que définis ci-après) auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware.

A PRESENT, PAR CONSEQUENT, l'Associé demande d'acter ce qui suit:

1. Définitions. Dans le cadre de cette Convention, les termes suivants se voient attribuer les significations ci-après:

"Loi" signifie la loi sur la société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware ("Limited Liability Company Act of the State of Delaware") (6 Del. C.- § 18-101, et seq.) telle que modifiée ultérieurement et actuellement en vigueur.

"Affilié" signifie, en référence à toute Personne visée, toute Personne qui, directement ou par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous un contrôle commun avec la Personne visée. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme "contrôle" signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de gérer ou de donner des instructions quant à la direction ou la prise de décision d'une Personne, que ce soit par la propriété de titres bénéficiant de droits de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

"Convention" signifie cette Convention de Constitution de la Société à Responsabilité Limitée, telle qu'éventuellement modifiée et actuellement en vigueur.

"Apport en Capital" signifie le montant en numéraire et la valeur de marché de tout bien contribué à la Société relativement à la Participation détenue par l'Associé.

"Attestation" signifie l'Attestation de Constitution de la Société enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware et toute modification apportée à celle-ci et consolidation enregistrée au nom et pour le compte de la Société comme autorisé par ce qui suit auprès du bureau du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware.

"Code" signifie le Code Américain des Impôts de 1986 ("Internal Revenue Code of 1986"), tel que modifié ultérieurement et les dispositions qui y correspondent dans toute loi fiscale fédérale future.

"Distribution" signifie le montant en numéraire et la valeur de marché de tout bien distribué relativement à la participation de l'Associé dans la Société.

"Exercice financier" signifie l'exercice financier de la Société qui se termine le dernier jour du mois de décembre chaque année ou à toute autre date de chaque année que l'Associé choisira ou qui sera exigée par le Code.

"Partie indemnisée" est définie à l'Article 10.1.

"Participation" signifie l'intégralité de la participation de l'Associé dans le capital et les profits de la Société, comprenant le droit pour l'Associé de disposer de tout bénéfice auquel l'Associé aura droit en application de cette Convention, conjointement avec les obligations de l'Associé de se conformer à toutes les dispositions de cette Convention.

"Associé" signifie Entegris Taiwan II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et toute autre Personne qui d'une part, acquiert une Participation dans la Société et d'autre part, est admise dans la Société comme Associé par application de cette Convention.

"Personne" signifie un individu, partenariat, entreprise, joint-venture, association, société, fiducie, bien, propriété, société à responsabilité limitée, société en commandite, ou toute autre forme sociétaire.

"Certificat de Part" est défini à l'Article 7.2.

"Parts" sont une mesure de la Participation de l'Associé dans la Société.

2. Constitution et objet.

2.1. Constitution, etc. La Société a été constituée comme une société à responsabilité limitée (limited liability company") en vertu de la Loi par l'enregistrement du Certificat. Les droits, devoirs et obligations de l'Associé seront déterminés par la Loi et la Convention. Dans la mesure où ces droits, devoirs et obligations diffèrent en raison d'une quelconque disposition de cette Convention de ce qu'ils seraient en l'absence de cette disposition, cette Convention devra, dans la limite autorisée par la Loi, contrôler cela. En exécution de la présente Convention, l'Associé est admis en tant que membre de la Société et acquerra une participation limitée dans la Société.

2.2. Dénomination. La dénomination de la Société est Entegris Taiwan, LLC. L'activité de la Société pourra être conduite sous cette dénomination ou, sous réserve de l'application des dispositions légales, sous tout autre dénomination que l'Associé considérera appropriée ou recommandée. L'Associé devra dénoncer, ou faire dénoncer, tout certificat de dénomination de nom fictif ou tout dépôt similaire, et toute modification à ceux-ci, que l'Associé considère approprié(e) ou recommandable.

2.3. Siège social/Mandataire. Le siège social de la Société sera nécessairement maintenu dans l'Etat du Delaware conformément à la Loi et sera initialement au: c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808. La dénomination et l'adresse de l'agent domiciliaire de la Société conformément à la Loi sera initialement Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808. La Société pourra, sous réserve de la conformité avec les dispositions de la Loi, modifier son adresse sociale ou celle de l'agent domiciliaire en temps voulu à la discrétion de l'Associé.

2.4. Durée. La durée de la Société continuera indéfiniment à moins qu'elle ne prenne fin de façon anticipée comme cela est rendu possible par la présente Convention. L'existence de la Société comme personnalité juridique séparée subsistera jusqu'à l'annulation de l'Attestation conformément à la Loi.

2.5. Objet Social. La Société est constituée avec pour objet social, et la nature des activités devant être conduites est, de s'engager dans tout acte ou activité légal(e) pour lesquels des sociétés à responsabilité limitée peuvent être créées par application de la Loi et de s'engager dans toutes activités nécessaires, opportunes ou incidentes.

2.6. Attestation. Peter W. Walcott, une personne autorisée au sens de la Loi, a constitué la Société par le dépôt et l'enregistrement de l'Attestation auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware conformément à la Loi. L'Associé confirme et ratifie par la présente cette constitution et décharge ladite personne autorisée, et ladite personne autorisée sera indemnisée par la Société de toute dépense ou engagement de responsabilité effectivement encourue par celle-ci en sa qualité de constituant de la Société.

2.7. Bureau Principal. Le bureau exécutif principal de la Société pourra se situer à tout endroit au sein ou en dehors de l'Etat du Delaware selon la décision de l'Associé, et l'Associé pourra en temps voulu modifier la localisation du bureau exécutif principal de la Société à tout endroit au sein ou en dehors de l'Etat du Delaware. L'Associé pourra établir ou maintenir ces bureaux additionnels et lieux d'affaires de la Société, que ce soit au sein ou en dehors de l'Etat du Delaware, tel que le considérera approprié.

3. Apports en capital.

3.1. Apport en Capital. L'Associé pourra faire des Apports en Capital à la Société à ces fins, dont les échéances et les montants seront fixés par l'Associé, à la condition toutefois que l'Associé ne soit pas obligé de faire un Apport en Capital.

3.2. Restitution d'Apports en Capital. L'Associé n'aura pas le droit de réclamer la restitution de tout ou partie de ses Apports en Capital et toute restitution des Apports en Capital de l'Associé devra être effectuée uniquement sur les biens de la Société et uniquement conformément aux dispositions de la présente Convention. Aucun intérêt ne pourra être payé à l'Associé en rapport avec ses Apports en Capital.

4. Statut et droits des associés.

4.1. Responsabilité limitée. Sous réserve de dispositions contraires de la Loi, les dettes, obligations et responsabilités de la Société, qu'ils découlent d'obligations contractuelles, délictuelles ou autres, seront uniquement des dettes, obligations et responsabilités de la Société et ni l'Associé ni une Partie Indemnisée ne sera obligée personnellement pour une telle dette, obligation ou responsabilité de la Société uniquement du fait de sa qualité d'Associé ou de Partie Indemnisée. Toutes les Personnes traitant avec la Société devront uniquement se référer aux éléments d'actif de la Société pour le paiement de toute dette, obligation ou responsabilité de la Société.

4.2. Restitution des Distributions de Capital. Sauf disposition contraire expresse de la loi, l'Associé, en cette capacité, ne pourra être responsable ni envers la Société ni envers l'un de ses créanciers (a) du montant de ses Apports en Capital effectivement effectués, (b) tout élément d'actif et profits non distribués de la Société et (c) dans la mesure requise par la loi, tout montant de toute distribution injustement distribuée à celui-ci. Sauf à ce que cela soit requis par la loi ou un tribunal de la juridiction compétente, ni l'Associé ni un quelconque investisseur; ou un partenaire de l'Associé ne sera tenu par cette Convention de restituer toute Distribution à la Société ou de payer le montant de toute Distribution pour le compte de la Société ou à tout créancier de la Société. Le montant de toute Distribution restituée à la Société par ou pour le compte de l'Associé ou payé par ou pour le compte de l'Associé au profit de la Société ou d'un créancier de la Société sera ajouté au (x) compte(s) auquel/auxquels ce montant a été déduit lorsque la distribution a été effectué à l'Associé.

5. Affectations; distributions.

5.1. Affectations. Tous les profits et les pertes de la Société seront affectés à l'Associé.

5.2. Distributions. Sous réserve des conditions de la Loi, le montant et le calendrier des distributions seront déterminés par l'Associé. Les distributions pourront être effectués en numéraire, en titres ou en d'autres biens.

5.3. Fiscalité. L'intention de l'Associé est que, tant que la Société à un associé unique, la Société ne soit pas considérée comme une entité séparée de son Associé pour des considérations de fiscalité fédérale par application de la Section 7701 du code et des réglementations du Trésor des Etats-Unis ("Section 7701 of the Code and the Treasury Regulations") promulguées en application de ce Code.

6. Gérance.

6.1. Gérance. L'Associé de la Société gérera la Société conformément à la présente Convention. Les mesures de l'Associé prises en cette qualité et conformément à la Convention s'imposeront à la Société. L'Associé disposera d'un pouvoir discrétionnaire complet et exclusif pour gérer et contrôler les activités et affaires de la Société, pour prendre les décisions impactant les activités, opérations et affaires de la Société et pour prendre toutes les mesures que l'Associé considérera nécessaires et appropriées pour accomplir l'objet social de la Société tel que fixé ci-avant. Sous réserve des dispositions de la présente Convention, l'Associé disposera d'un pouvoir de gestion général et actif sur les activités et les opérations de la Société. De plus, l'Associé disposera de tout autre pouvoir et responsabilité prévu par l'Associé ou par la présente Convention. Ces responsabilités pourront être déléguées par l'Associé à des agents, mandataires ou employés de la Société si l'Associé considère cela nécessaire et approprié en temps voulu.

6.2. Agents. Mandataires. L'Associé par vote ou par résolution aura le pouvoir de nommer des agents ou mandataires pour agir pour le compte de la Société en l'une de ces qualités, le cas échéant, si l'Associé considère cela approprié et également de déléguer à de tels agents ou mandataires les pouvoirs ci-dessous conférés à l'Associé, comprenant le pouvoir d'exécuter des documents au nom et pour le compte de la Société, que l'Associé peut déterminer à sa discrétion, à condition cependant qu'une telle délégation par l'Associé n'entraîne pas la cessation par ce dernier de sa qualité de "gérant" de la Société au sens de la Loi. Les agents ou mandataires ainsi nommés pourront comprendre des personnes détenant des titres tels que Directeur Général, Directeur d'exploitation, Président, Directeur Financier, Vice-Président Exécutif, Vice-Président, Vice-Président Adjoint, Trésorier, Contrôleur, Secrétaire ou Secrétaire Adjoint. Un agent pourra être renvoyé à tout moment avec ou sans motifs. Les agents de la Société, à la date de la présente Convention, sont listés en Annexe 6.2. Sauf à ce que les pouvoirs de l'agent désigné en question soient limités au sein du document le nommant ou sauf à ce qu'il en soit disposé autrement par l'Associé, tout agent disposera des mêmes pouvoirs d'agir pour le compte de la Société que ceux conférés à un agent d'une entreprise de l'Etat du Delaware en l'absence de délégation spécifique de pouvoirs et tous actes,

baux, contrats, obligations, notes, chèques, ébauches ou toutes autres obligations effectués, acceptés ou approuvés par la Société pourront être signés par le Président, un Vice-Président (comprenant tout Vice-Président Adjoint) ou le Trésorier, Contrôleur, Secrétaire, ou Secrétaire Adjoint en place à ce moment donné. L'Associé, à sa seule discrétion, pourra par vote ou par résolution d'Associé ratifier tout acte précédemment effectué par un mandataire ou agent agissant au nom et pour le compte de la Société.

6.3. Confiance des Tiers. Toute Personne traitant avec la Société ou l'Associé pourra s'appuyer sur un certificat signé par l'Associé concernant: (a) l'identité de l'Associé, (b) l'existence ou non de tous faits qui pourraient constituer une condition suspensive à tout acte de l'Associé ou qui sont de toute autre manière appropriés aux affaires de la Société, (c) les Personnes qui sont autorisées à exécuter et délivrer tout instrument ou document de ou pour le compte de la Société, (d) l'autorisation de toute mesure prise par ou pour le compte de la Société par l'Associé ou tout agent ou mandataire agissant au nom et pour le compte de la Société ou (e) toute mesure ou omission de la Société ou encore toute question impliquant la Société ou l'Associé.

7. Parts, Enregistrement et transfert de participations.

7.1. Parts. La Participation de l'Associé sera divisée en Parts. L'Associé pourra émettre des Parts supplémentaires à tout Associé concernant des Apports en Capital.

7.2. Certificats de Part: Enregistrement. L'Associé aura droit à un certificat déclarant le nombre de Parts détenues par l'Associé en une telle forme qui sera, en conformité avec la loi applicable et la Convention, prescrite en temps voulu par l'Associé (un "Certificat de Parts"). Un tel Certificat de Parts, s'il est émis, sera signé par le Président ou tout Vice-Président ou Vice-Président Adjoint et par le Trésorier, Secrétaire ou un Secrétaire Adjoint de la Société. Chaque Certificat de Part représentant toute Participation, sous réserve de l'émission initiale de celui-ci, devra porter la légende suivante: "This certificate evidences an interest in the Company and shall be a security governed by Article 8 of the Uniform Commercial Code as in effect in the State of Delaware and, to the extent permitted by law, each other applicable jurisdiction." (Traduction française: "Ce certificat fait preuve d'une participation dans la Société et constitue un titre financier soumis à l'Article 8 du Code de Commerce Uniforme (Uniform Commercial Code) applicable dans l'Etat du Delaware et, dans les limites autorisées par la loi, toute autre juridiction applicable."). La Société maintiendra un registre de la détention de Participation qui sera, initialement, attaché en Annexe 7.2 et qui devra être modifié en temps voulu pour refléter les transferts de Participation.

7.3. Participations en Titres. La Participation de l'Associé constituera un "titre" au sens de, et sera régi par. (i) l'Article 8 du Code de Commerce Uniforme (comprenant la Section 102(a)(15) de ce dernier) tel qu'applicable dans l'Etat du Delaware, et (ii) l'Article 8 du Code de Commerce Uniforme de toute autre juridiction applicable qui inclus substantiellement les révisions de l'Article 8 de 1994 telles qu'adoptées par l'American Law Institute et le National Conference of Commissioners on Uniform State Laws et telles qu'approuvées par l'American Bar Association le 14 février 1995. Nonobstant toute disposition contraire de cette Convention, dans la mesure où aucune disposition de cette Convention n'est contraire aux dispositions de l'Article 8 du Code Commercial Uniforme auxquelles il ne peut être renoncé telles qu'applicables dans l'Etat du Delaware (6 Del. C. § 8- 101, et seq.) (the "UCC"), ces dispositions de l'Article 8 de l'UCC s'appliqueront.

7.4. Transfert de Participations. L'Associé pourra vendre, transférer, gager, grever de sûreté, disposer ou transférer tout ou partie de droits économiques ou autres qui constituent une Participation. Le cessionnaire aura le droit de se substituer à l'Associé par application de la Convention qui est cédant si un tel transfert est décidé par l'Associé et tout cessionnaire substitué à l'Associé par application de cette Convention se verra accorder tous les droits de l'Associé dont la Participation a été transférée. Aucun Associé ne pourra se libérer ou se retirer de sa qualité d'Associé par un autre moyen que le transfert prévu à cette Section 7 par lequel le cessionnaire se substitue à l'Associé.

Aucun des événements décrits dans la Section 18-304 de la Loi n'entraînera la cessation de la qualité d'Associé de la Société d'un Associé.

8. Modifications de la convention. Cette Convention pourra être amendée ou modifiée par l'Associé par un écrit exécuté par l'Associé. L'Associé devra faire préparer et enregistrer les modifications à l'Attestation qui pourront être nécessaires par application de la Loi en conséquence d'un tel amendement ou d'une telle modification.

9. Dissolution de la société.

9.1. Cas de Dissolution ou de Liquidation. La Société pourra être dissoute et ses activités et biens liquidés lors de la survenance d'un des événements suivants: (a) la décision écrite de l'Associé, (b) le retrait (autre que dans un cas lié à la vente ou à l'affectation de la participation de l'Associé à une personne admise dans la Société comme Associé)/dissolution/liquidation d'un des Associés ou (c) l'entrée en vigueur d'un décret de dissolution judiciaire par application de la Section 18-802 de la Loi.

9.2. Liquidation. Après l'arrêt des activités de la société, une affectation finale devra être établie conformément à la Section 5.1 et les biens de la Société seront distribués dans l'ordre suivant de priorité:

(a) aux créanciers de la Société, comprenant l'Associé s'il est créancier dans la mesure où cela est permis par la loi, en paiement de dettes de la Société (que ce soit par le paiement de celles-ci ou par la prise de dispositions raisonnables pour le paiement de celles-ci) autre que le passif relatif à des distributions à l'Associé; et, enfin,

(b) à l'Associé.

10. Indemnisation.

10.1. Général. L'Associé devra indemniser, défendre ou dégager de toute responsabilité tout directeur, agent, partenaire, actionnaire, Personne détenant le contrôle ou salarié de l'Associé, gérants ou toute Personne agissant à la demande de la Société comme directeur, agent, salarié, partenaire, administrateur d'une fiducie ou entrepreneur indépendant d'une autre entreprise, partenariat, société à responsabilité limitée, joint-venture, fiducie ou toute entreprise (toutes les Personnes ci-avant sont les "Parties Indemnisées" et individuellement une "Partie Indemnisée") de toute responsabilité, perte ou dommage causé par la Partie Indemnisée en raison de tout acte exécuté ou omis d'être exécuté par la Partie Indemnisée en relation avec les activités de la Société et découlant des responsabilités ou obligations de la Société imposées à une telle Partie en raison de sa position au sein de la Société, comprenant les honoraires raisonnables d'avocats ainsi que les frais ou tous autres montants découlant de la transaction négociées relativement à toute prétention d'engagement de responsabilité, perte ou dommage, sous réserve toutefois que, si cette responsabilité, perte, dommage ou prétention découle d'une action ou inaction de la Partie Indemnisée, l'indemnisation découlant de cette Section 10 sera applicable uniquement si (a) soit (i) la Partie Indemnisée, au moment de cette action ou inaction, a déterminé de bonne foi que sa conduite était conforme ou non-contraire aux meilleurs intérêts de la Société soit (ii) en cas d'inaction de la Partie Indemnisée, la Partie Indemnisée n'a pas eu pour intention de porter atteinte ou d'être contraire à l'intérêt de la Société et (b) l'action ou l'inaction ne constituait pas une fraude, négligence grave ou une faute intentionnelle de la Partie Indemnisée sous réserve toutefois que l'indemnisation prévue à la Section 10.1 soit récupérable des biens de la Société ou des biens de l'Associé. Sauf à ce que l'Associé détermine de bonne foi que la Partie Indemnisée n'avait vraisemblablement pas droit à indemnisation par application de cette Section 10, la Société devra payer ou rembourser les honoraires raisonnables d'avocats d'une Partie Indemnisée, à condition que la Partie Indemnisée ait à exécuter un engagement, qu'elle a pris de façon diligente si cela est demandé par l'Associé, de repayer le montant payé ou remboursé si une décision finale d'une juridiction compétente de dernier ressort venait à décider que la Partie Indemnisée ne devait pas se voir accorder une indemnisation par application de cette Section 10. La Société pourra payer les frais d'assurance de responsabilité de la Partie Indemnisée dans le cas d'une négligence dans les opérations de la Société.

10.2. Disculpation. Aucune Partie Indemnisée ne sera déclarée responsable, de dommages ou autres, envers la Société ou l'Associé pour une perte qui découle d'un acte effectué ou omis d'être effectué par celle-ci en exécution des pouvoirs qui lui ont été accordés par cette Convention si (a) soit (i) la Partie Indemnisée, au moment de cette action ou inaction, a établi de bonne foi que sa conduite était dans, ou non contraire, aux meilleurs intérêts de la Société ou (ii) dans le cas d'une inaction de la Partie Indemnisée, cette dernière n'a pas souhaité porter atteinte ou être contraire aux meilleurs intérêts de la Société et (b) la conduite de la Partie Indemnisée n'a pas constitué une fraude, une négligence grave ou une faute intentionnelle de cette Partie Indemnisée.

10.3. Personnes Avant Droit à Indemnisation, Toute Personne qui répond à la définition de "Partie Indemnisée" au moment de son action ou inaction en relation avec les activités de la Société aura droit au bénéfice de l'application des dispositions de cette Section 10 comme une "Partie Indemnisée" à cet égard, peu important que cette Personne continue à respecter la définition d'une "Partie Indemnisée" au moment où elle formule la prétention d'indemnisation ou de disculpation.

10.4. Règlement de Procédure. La Société pourra signer un accord avec l'un de ses agents, employés, consultants, conseils et mandataires, ou l'Associé décidant des procédures permettant l'octroi des indemnités prévues dans cette Section 10 en conformité avec le droit applicable.

11. Divers.

11.1. Général. Cette Convention: (a) s'imposera aux successeurs et ayant-droits de l'Associé, (b) sera régie par et interprétée conformément au droit de l'Etat du Delaware et (c) contient la totalité de l'accord relativement aux questions présentes. La renonciation à une quelconque disposition ou condition contenue dans cette Convention ne pourra être considérée comme une renonciation à une autre disposition ou condition de celle-ci.

11.2. Notifications, Etc. Toutes notifications et autres communications nécessaires ou permises ci-après seront effectuées par écrit et seront considérées avoir été effectivement remises en personne ou remises contre accusé de réception (pouvant être prouvées par le renvoi d'un accusé de réception si envoyées par lettre recommandée ou par signature si remises par service de livraison ou par coursier), adressées à l'Associé à l'adresse enregistrée dans les dossiers de la Société ou spécifiée autrement par l'Associé.

11.3. Genre et Nombre. Lorsque le contexte le requiert, les nombres au singulier utilisés dans cette Convention incluront le pluriel, le pluriel inclura le singulier, et tous les mots renvoyant à un genre incluront le genre masculin, le genre féminin et le genre neutre.

11.4. Divisibilité. Si une disposition de cette Convention est déclarée nulle ou inexécutable, cette décision n'affectera pas les autres dispositions de la présente convention, chacune d'entre elles sera analysée et appliquée comme si la disposition déclarée nulle et inexécutable ne faisait pas partie de l'ensemble. Cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions, et chacune de ces dispositions sera considérée efficace, applicable, faite, prise ou négociée d'une manière et dans une mesure pleinement applicable en droit.

11.5. Titres. L'utilisation de titres dans cette Convention est effectuée uniquement pour des raisons de commodité administrative et ne constitue pas une question substantielle devant être soulevée dans l'interprétation des dispositions de cette Convention.

11.6. Absence de Droits des Tiers. Sauf pour les dispositions de la Section 6.3, les dispositions de la Convention bénéficient à la Société, à l'Associé et aux cessionnaires autorisés et aucune autre Personne, comprenant les créanciers de la Société, ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit ou d'une quelconque prétention contre la Société ou l'Associé en raison de cette Convention ou d'une de ses dispositions ou ne pourra imposer l'application de dispositions de cette Convention.

EN FOI DE QUOI, l'Associé a exécuté cette Convention à la date désignée ci-avant.

Annexe 6.2

Agents

Nom	Titre(s)
Bertrand Loy	Président
Gregory B. Graves	Directeur Financier, Vice-Président Exécutif et Trésorier
Peter W. Walcott	Vice-Président
Sue Lee	Vice-Président and Secrétaire

Annexe 7.2

Registre des participations

Associé	Parts	Registre de Certificats de Parts				Information concernant le Respect du Transfert ou de l'Annulation incluant le(s) nom(s) du/des cessionnaire(s) et le nombre de Parts restant après le transfert ou les circonstances relatives à l'annulation
		No. de Certificat	Nombre de Parts	Date d'Emission	Date de Transfert ou d'Annulation	
Entegris Taiwan II S.à r.l.	1 pour un montant de 1 TWD			avril 2016		
Total:						

Référence de publication: 2016097448/997.

(160068354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Digital Tech Fund (GP), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 205.557.

STATUTS

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Expon Capital, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg with registered office at L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités, registered with the Register of Companies in Luxembourg under number B 198.440,

here represented by Jérôme Wittamer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Capellen, on 14 January 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

Title I. - Denomination - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Digital Tech Fund (GP) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. The Company shall in particular act as general partner of Digital Tech Fund S.C.A.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Title II. - Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The Company's share capital is set at fourteen thousand euros (€ 14,000), represented by fourteen thousand (14,000) shares with a nominal value of one euro (€ 1) each.

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The shares of the Company are in registered form.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

Title III. - Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast its vote in writing.

In the case of a sole shareholder, such sole shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference

made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. At least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

Save for a higher majority provided in these articles of association or by Law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12 Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Title IV. - Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers. The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers. The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers. The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by the secretary, or by any two (2) managers.

Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Title V. - Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s). In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Title VI - Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial

year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Title VII. - Liquidation

Art. 24. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3 paragraph 2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Title VIII. - Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 30 June 2017.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fourteen thousand (14,000) shares issued are subscribed by Expon Capital aforementioned, for the price of fourteen thousand euros (EUR 14,000).

The shares so subscribed are fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fourteen thousand euros (EUR 14,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. - The address of the registered office of the Company is set at 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. - The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined term:

(i) Mr. Jerome Wittamer, Board Member, born on 6th July 1972 in Messancy (Belgium), professionally residing at L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités;

(ii) Mr. Marc Gendebien, Board Member, born on 20th May 1969 in Vielsalm (Belgium), professionally residing at L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités, and

(iii) Mr. Alain Rodermann, Board Member, born on 7th October 1965 in Metz France, professionally residing at L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Expon Capital, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.440,

dûment représentée par M. Jérôme Wittamer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 14 avril 2016 à Capellen.

Ladite procuration, paraphées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Digital Tech Fund (GP) (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations. Plus particulièrement, la Société devra agir en la qualité d'associé commandité de Digital Tech Fund S.C.A.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société ne peut pas avoir d'activité industrielle et ne peut pas maintenir d'établissements commerciaux ouverts au public.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Titre 2. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille euros (€ 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

Titre 3. - Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre 4. - Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Titre 5. - Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

Titre 6. - Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

Titre 7. - Liquidation

Art. 24. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Titre 8. - Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2017.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quatorze mille (14.000) parts sociales émises sont souscrites par Expon Capital, susmentionnée, pour un prix de quatorze mille euros (EUR 14.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de quatorze mille euros (EUR 14.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé

L'associé, représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. - L'adresse du siège social de la Société est établie à 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. - Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Mr. Jérôme Wittamer, Membre du Conseil, né le 6 juillet 1972 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement à L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités;

(ii) M. Marc Gendebien, Membre du Conseil, né le 20 mai 1969 à Vielsalm (Belgique), résidant professionnellement à L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités; et

(iii) M. Alain Rodermann, Membre du Conseil, né le 7 octobre 1965 à Metz (France), résidant professionnellement à L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTAMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 15 avril 2016. 1LAC / 2016 / 12324. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096738/471.

(160067234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

BNP Paribas L1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.327.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of BNP Paribas L1 (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at L-5826 Hesperange, 33, Rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 32.327, incorporated pursuant to a deed dated on 29th November 1989, published in the Mémorial C number 34 of 29th January 1990. The Articles of Incorporation were amended for the last time under a deed of Me Cosita Delvaux, then notary residing in Redange sur Attert, on the 31st January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 747 of 21st March 2012.

The Meeting is opened at 11.00 a.m. and is presided by Mr. Guillaume DEBAUVE, private employee, residing professionally in Hesperange, who appoints Mrs. Fabienne VERONESE, private employee, residing professionally in Hesperange, as Secretary.

The Meeting elects Mr. Didier LAMBERT, private employee, residing professionally in Hesperange, as Scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Shareholders were convened to the Meeting by letter containing the Agenda, sent to them by letter on 15th March 2016, and published in the Mémorial C, in the Luxemburger Wort and in the Letzebuerger Journal on 15th March 2016 and 30th March 2016.

II. The shareholders represented, and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. A first meeting of shareholders duly convened, was held on 11th March 2016 in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

IV. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the Agenda.

Agenda

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 25 April 2016:

1) Article 4:

Transfer of the registered office of the Company in the commune of Luxembourg;

2) Article 8:

a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;

b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

3) Article 14(3):

Replacement of “the closing price on the order acceptance date” by “the last known closing price on the valuation day” for the listed assets valuation price;

4) Article 16:

Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director by using the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

5) Article 19:

Cancellation of the possibility to manage jointly the assets of a sub-fund with the assets of other sub-funds of the Company or other UCI.

Consequently, removal of the second paragraph of the article.

6) Article 20:

Cancellation of the following condition, relating to the investment of a sub-fund into another sub-fund of the Company, to be compliant with article 181 (8) of the law of 17 December 2010 concerning UCI as amended by the law of 12 July 2013:

There shall be no duplication of management/subscription commissions or redemption between these commissions at the level of the sub-fund that invested in the target sub-fund and this target sub-fund.

7) Article 22:

Replacement of the title of the article “invalidation clause” by “conflict of interest”

8) Article 25:

Transfer the date of the Annual General Meeting of shareholders from the third Friday of April at 2.30 pm to the 25th April at 2.00 pm and for the first time into 2017.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions which were carried by at least two-thirds of the votes cast:

First resolution

The general Meeting decides to update the Articles of Association of the Company as following:

Art. 4. Registered office. “The Company’s registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the case where the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events might compromise the Company’s normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding the above mentioned temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.”

Art. 8. Share form. “All shares, regardless of the sub-fund, category or class to which it belongs, may be in registered, bearer, or dematerialised form as decided by the Board of Directors.

Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended (the “Companies Act”).

Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act.

Dematerialised shares shall be issued as described by the Act of 6 April 2013 on dematerialised securities.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, shares issued in one of these three forms may be converted into another form. The shareholder requesting the conversion may have to pay the costs of such operation.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.”

Art. 14. Net asset value. “The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and class and the issue, conversion and redemption prices at least twice a month, at a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said sub-fund between the various share categories and classes of such sub-fund.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is dated shall be referred to in these Articles of Association as the "Calculation Date".

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

1. cash in hand and cash deposits, including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;
2. all notes and bills payable on demand and amounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);
3. all securities, units, shares, bonds, option or subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;
4. all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;
5. all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;
6. the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;
7. all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to the specific provisions applicable to any sub-fund, category and/or class, the value of these assets shall be determined as follows:

1. the value of cash in hand and cash deposits, bills and drafts payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets;
2. the value of shares or units in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last net asset value available on the valuation day;
3. the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the last known closing price on the valuation day, and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis of the last known closing price on the major market on which they are traded. If the last known closing price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner.
4. unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors.
5. securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is denominated shall be converted at the exchange rate prevailing on the valuation day.
6. the Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the prospectus.
7. financial derivative instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the prospectus. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities include:

1. all loans, matured bills and accounts payable;
2. all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations due and relating to payment in cash or kind, including the amount of dividends announced by the Company but yet to be paid;
3. all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential capital loss on certain of the Company's investments;
4. any other undertakings given by the Company, except for those represented by the Company's equity. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including, without restriction, the costs of amendments to the Articles of Association, the prospectus and any other documents relating to the Company, management, performance and other fees and extraordinary expenses, any taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or class shall be apportioned to the various sub-funds, categories or classes in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the valuation day relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the valuation day.

The total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or class of share shall never exceed 5% (five per cent) of its average net assets.

If it considers that the net asset value calculated is not representative of the real value of the Company's shares, or if since the calculation there have been significant developments on the markets concerned, the Board of Directors may decide to have it updated on that same day, and shall determine a new net asset value in a prudent and bona fide manner."

Art. 16. Directors. "A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders. The General Meeting of shareholders shall appoint them for a term of office of six years at most, which shall be renewable.

The General Meeting may remove a director from office at will.

In case of vacancy of the office of a director appointed by the General Meeting of shareholders, the remaining directors so appointed may fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next General Meeting of shareholders shall make the final appointment."

Art. 19. Daily management. "The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney."

Art. 20. Investment policy. "The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall be fully empowered to determine the investment policy and restrictions of the Company and each of its sub-funds, and the guidelines to be followed for the management of the Company, in compliance with the law and subject to the following conditions:

1. The Company may invest in any transferable securities and money market instruments officially listed on a stock exchange or traded on a regulated market, operating regularly, that is recognised and open to the public, in any country;

2. Overall, the Company may not invest more than 10% of the assets of each sub-fund in UCITS and other undertakings for collective investment, apart for certain sub-funds if mentioned in their investments policy;

3. The Board of Directors may specify that a sub-fund's investment policy should be the replication of the composition of an equity or bond index within the limits authorised by law and the supervisory authorities;

4. The Company may invest, in accordance with the principle of riskspreeding, at least 35% and up to 100% of its assets in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, or by a state that is not part of the European Union or by international public organisations to which one or more Member States of the European Union belong. These securities must come from at least six different issues, and the securities belonging to a single issue must not account for more than 30% of the net asset value of the sub-fund.

5. A sub-fund of the Company may subscribe, acquire and/or hold shares of one or more other sub-funds (referred to as "target sub-funds") of the Company provided that:

- the target sub-funds do not in turn invest in this sub-fund;

- the proportion of assets that each target sub-fund invests in other target-sub-funds of the Company does not exceed 10%;

- any voting rights attached to the shares of the target sub-funds are suspended for as long as they are held by the sub-fund and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and

- in any event, for as long as these target sub-fund shares are held by the Company, their value shall not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of net assets required by the law;

6. The Board of Directors may create "feeder sub-funds" under the conditions provided for by law."

Art. 22. Conflict of interest. "No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.”

Art. 25. General Meeting of shareholders. “The Annual General Meeting of shareholders will be held at the Company’s registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting, on 25 April at 2.00 p.m. If said day is a legal public or banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors records, at its sole discretion, that this change of venue is necessary on account of exceptional circumstances.

All other General Meetings of shareholders shall be convened at the request either of the Board of Directors, or of shareholders representing at least one-tenth of the capital. They shall be held at the date, time and place specified in the notice of meeting.

Meetings shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, the eldest Vice-Chairman, if any, or in his absence, a delegated Director, if any, or, in his absence, one of the directors or any other person appointed by the Meeting.”

Second resolution

These changes will be effective as from 25 April 2016.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.15 a.m.

Whereof this deed is drawn up in Hesperange on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the notary this deed.

Signé: G. DEBAUVE, F. VERONESE, D. LAMBERT, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12710. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097331/243.

(160067240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Peif II Luxco One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.614.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Peif II Luxco One S.à r.l. du 18 février 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur Ganash Lokanathen, né le 05 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet du 18 février 2016.

2. Nomination de Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet du 18 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069436/19.

(160032491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

SOCFIN, Société Financière des Caoutchoucs, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.937.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'hôtel Parc Belair, 111 avenue du X septembre, à L-2551 Luxembourg, le mercredi *1er juin 2016* à 12h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation du Rapport de gestion sur les comptes sociaux et du Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice 2015.
2. Présentation des rapports du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2015 qui clôturent avec un bénéfice net de 11,1 millions d'euros.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 0,60 par action.
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 qui affichent un résultat " Part du Groupe " de 2,1 millions d'euros.
6. Décharge à donner aux Administrateurs.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.
7. Décharge à donner au Réviseur.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge au Réviseur pour son contrôle.
8. Nomination statutaire.
Proposition de résolution :
- L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Hubert Fabri.
9. Divers.

Les informations et documents relatifs aux Assemblées peuvent être consultés sur le site www.socfin.com (sous le chapitre " Investor relation ", rubrique " General meetings info ") ou être obtenus sur demande au secrétariat de Socfin (tél. : +352 / 44.28.77) ou par voie électronique à info@socfin.com.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les décisions sont prises par vote à main levée et les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu. Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée Générale, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après :

Modalités de participation

Les droits d'un actionnaire de participer aux Assemblées et d'exercer le vote attaché à ses actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives, sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède les Assemblées.

Pour pouvoir participer personnellement aux Assemblées, les détenteurs d'actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives doivent avoir indiqué à la Société leur volonté de participer à l'Assemblée au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2016 au plus tard.

L'actionnaire au porteur devra en outre accompagner sa déclaration de participation d'une attestation émanant d'une banque ou d'un teneur de registre prouvant sa qualité d'actionnaire au 17 mai 2016 (date d'enregistrement).

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer.

Instructions de vote

Les actionnaires peuvent se faire représenter lors de l'Assemblée par toute autre personne physique ou morale. La désignation d'un tel mandataire devra être notifiée par l'actionnaire à la Société par voie postale ou par voie électronique (à l'adresse courriel info@socfin.com) au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2016 au plus tard. La procuration dûment remplie et signée doit être parvenue au siège social pour cette même date. Celle-ci sera en outre accompagnée, dans le cas d'actions au porteur, de l'attestation établie à la date d'enregistrement telle que prévue ci-avant.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.socfin.com ou sur demande au secrétariat de Socfin (tél. +352 / 44.28.77).

Modifications de l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble au moins 5% du capital social de Socfin ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Ils ont également le droit de déposer des projets de résolution concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour des Assemblées Générales. Cette demande devra être formulée par écrit et adressée par voie postale (à Socfin, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg) ou par voie électronique (info@socfin.com) et doit parvenir à Socfin au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée générale, soit le 10 mai 2016. Cette demande doit inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfin peut transmettre l'accusé de réception de cette demande endéans quarante-huit heures.

Socfin publiera alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date des Assemblées Générales, soit le 17 mai 2016.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016098001/71.

Socfinaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'hôtel Parc Belair, 111 avenue du X septembre, à L-2551 Luxembourg, le mercredi *1er juin 2016* à 10h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation du Rapport de gestion sur les comptes sociaux et du Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice 2015.
2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2015 qui clôturent avec un bénéfice net de 6,9 millions d'euros.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2015.
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 qui affichent un résultat " Part du Groupe " de -22,8 millions d'euros.
6. Décharge à donner aux Administrateurs.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.
7. Décharge à donner au Réviseur.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge au Réviseur pour son contrôle.
8. Nomination statutaire.
Proposition de résolution :
- L'Assemblée renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Hubert Fabri.
9. Divers.

Les informations et documents relatifs aux Assemblées peuvent être consultés sur le site www.socfin.com (sous le chapitre " Investor relation ", rubrique " General meetings info ") ou être obtenus sur demande au secrétariat de Socfinaf (tél. : +352 / 44.28.77) ou par voie électronique à info@socfin.com.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les décisions sont prises par vote à main levée et les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu. Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée Générale, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après :

Modalités de participation

Les droits d'un actionnaire de participer aux Assemblées et d'exercer le vote attaché à ses actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives, sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède les Assemblées.

Pour pouvoir participer personnellement aux Assemblées, les détenteurs d'actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives doivent avoir indiqué à la Société leur volonté de participer à l'Assemblée au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2016 au plus tard.

L'actionnaire au porteur devra en outre accompagner sa déclaration de participation d'une attestation émanant d'une banque ou d'un teneur de registre prouvant sa qualité d'actionnaire au 17 mai 2016 (date d'enregistrement).

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer.

Instructions de vote

Les actionnaires peuvent se faire représenter lors de l'Assemblée par toute autre personne physique ou morale. La désignation d'un tel mandataire devra être notifiée par l'actionnaire à la Société par voie postale ou par voie électronique (à l'adresse courriel info@socfin.com) au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2016 au plus tard. La procuration dûment remplie et signée doit être parvenue au siège social pour cette même date. Celle-ci sera en outre accompagnée, dans le cas d'actions au porteur, de l'attestation établie à la date d'enregistrement telle que prévue ci-avant.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.socfin.com ou sur demande au secrétariat de Socfinaf (tél. +352 / 44.28.77).

Modifications de l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble au moins 5% du capital social de Socfinaf ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Ils ont également le droit de déposer des projets de résolution concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour des Assemblées Générales. Cette demande devra être formulée par écrit et adressée par voie postale (à Socfinaf, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg) ou par voie électronique (info@socfin.com) et doit parvenir à Socfinaf au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée générale, soit le 10 mai 2016. Cette demande doit inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfinaf peut transmettre l'accusé de réception de cette demande endéans quarante-huit heures.

Socfinaf publiera alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date des Assemblées Générales, soit le 17 mai 2016.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016098002/71.

Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'hôtel Parc Belair, 111 avenue du X septembre, à L-2551 Luxembourg, le mercredi *1er juin 2016* à 11h00 avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Présentation du Rapport de gestion sur les comptes sociaux et du Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice 2015.
2. Présentation des rapports du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2015 qui clôturent avec un bénéfice net de 35,5 millions d'euros.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 1 par action.
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 qui affichent un résultat " Part du Groupe " de 29,1 millions d'euros.
6. Décharge à donner aux Administrateurs.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.
7. Décharge à donner au Réviseur.
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge au Réviseur pour son contrôle.
8. Nomination statutaire.
Proposition de résolution :
- L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Hubert Fabri.
9. Divers.

Les informations et documents relatifs aux Assemblées peuvent être consultés sur le site www.socfin.com (sous le chapitre " Investor relation ", rubrique " General meetings info ") ou être obtenus sur demande au secrétariat de Socfinasia (tél. : +352 / 44.28.77) ou par voie électronique à info@socfin.com.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les décisions sont prises par vote à main levée et les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu. Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée Générale, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après :

Modalités de participation

Les droits d'un actionnaire de participer aux Assemblées et d'exercer le vote attaché à ses actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives, sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède les Assemblées.

Pour pouvoir participer personnellement aux Assemblées, les détenteurs d'actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives doivent avoir indiqué à la Société leur volonté de participer à l'Assemblée au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2016 au plus tard.

L'actionnaire au porteur devra en outre accompagner sa déclaration de participation d'une attestation émanant d'une banque ou d'un teneur de registre prouvant sa qualité d'actionnaire au 17 mai 2016 (date d'enregistrement).

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer.

Instructions de vote

Les actionnaires peuvent se faire représenter lors de l'Assemblée par toute autre personne physique ou morale. La désignation d'un tel mandataire devra être notifiée par l'actionnaire à la Société par voie postale ou par voie électronique (à l'adresse courriel info@socfin.com) au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 18 mai 2016 au plus tard. La procuration dûment remplie et signée doit être parvenue au siège social pour cette même date. Celle-ci sera en outre accompagnée, dans le cas d'actions au porteur, de l'attestation établie à la date d'enregistrement telle que prévue ci-avant.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.socfin.com ou sur demande au secrétariat de Socfinasia (tél. +352 / 44.28.77).

Modifications de l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble au moins 5% du capital social de Socfinasia ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Ils ont également le droit de déposer des projets de résolution concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour des Assemblées Générales. Cette demande devra être formulée par écrit et adressée par voie postale (à Socfinasia, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg) ou par voie électronique (info@socfin.com) et doit parvenir à Socfinasia au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée générale, soit le 10 mai 2016. Cette demande doit inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfinasia peut transmettre l'accusé de réception de cette demande endéans quarante-huit heures.

Socfinasia publiera alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date des Assemblées Générales, soit le 17 mai 2016.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016098003/71.

Synergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.690.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

David Sharkey, residing Waverley, Westminster Road, Foxrock, IRL - Dublin 18 (IRELAND), being the owner of 12,500 shares of the Company, representing 100 % of the Company's issued share capital (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHA CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal. Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “Synergy Investments S.à r.l.” duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand- Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”), section B, under the number 131690 (hereinafter referred to as the “Company”) has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 4 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2340 of 18 October 2007.

2.- That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

3.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed and confirms having provided the extraordinary general meeting with the liquidator report dated as of today.

6.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, and in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to all of the managers of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed the present deed together with the notary.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

David Sharkey, résidant à Waverley, Westminster Road, Foxrock, IRL - Dublin 18 (IRLANDE), propriétaire de 12.500 parts sociales de la Société représentant 100% du capital social émis la Société («L'Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétage, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Synergy Investments S.à r.l.", constituée sous les lois de la Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg avec un capital social de 12.500 EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.690, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 4 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2340 le 18 octobre 2007.

2.- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

3.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est

nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte et confirme avoir fourni à l'assemblée générale extraordinaire le rapport de liquidateur à la date d'aujourd'hui.

6.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9. - Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, était passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016068989/94.

(160031539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

A & T (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.635.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

A&T (Germany) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069083/14.

(160032520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Solar und Vakuum Technologie (SVT) A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.354.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 juillet 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SOLAR UND VAKUUM TECHNOLOGIE (SVT) A.G., inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B37354, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2636 Luxembourg, dénoncé en date du 16 juin 2005.

Pour extrait conforme

Bruno Vier

Le liquidateur

Référence de publication: 2016069503/14.

(160032234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Rockinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 53.245.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le mardi 23 juin 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 23 juin 2015 que:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs et de réélire les personnes suivantes:

- Maître Bernard FELTEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à 2, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

- Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, demeurant professionnellement à 2, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, employé privé, demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée CD-GEST S à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 65174, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2016069456/29.

(160032167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Rosneft Techno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 182.809.

—

Par décisions de l'Assemblée Générale en date du 28 décembre 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

Administrateurs A:

- Didier CASIMIRO, né à Vilvoorde (Belgique) le 15.11.1966, Administrateur A, résidant professionnellement à 26/1 Sofiyskaya emb. 117997, Moscou, Russia;

- Avril Mary Ann CONROY, née à Westmeath (Irlande) le 30.03.1968, Administrateur A, résidant professionnellement à 26/1 Sofiyskaya emb. 117997, Moscou, Russie;

- Ivan BLOKHIN, né à Moscou (Russie) le 12.05.1986, Administrateur A, résidant professionnellement à 26/1 Sofiyskaya emb. 117997, Moscou, Russie;

Administrateurs B:

- Artur ALAVERDYAN, né en Arménie RSS le 17.05.1964, Administrateur B, résidant à 3, Vesjolaya Str. Apt 148, 115516 Moscou, Russie;

- Leonid AREVSHATYAN, né en Georgie le 24.06.1974, Administrateur B, résidant à 35, Halabyan Str. Apt 56, 0010 Yerevan, Armenia;

Commissaire:

Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47771.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016069451/25.

(160032618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.
